

**PROCÈS-VERBAL
DE PLÉNUM DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI, 25 FÉVRIER 2020 19H00 – SION**

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 décembre 2019.	3
II- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 décembre 2019.	3
III- Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant "l'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux d'extension du centre scolaire de Champsec comprenant neuf nouvelles salles de classe et ses annexes, la construction d'une salle de gymnastique double avec foyer indépendant et d'une UAPE et pour des travaux d'assainissement d'équipements techniques existants et de requalification des aménagements extérieurs".	4
IV- Réponse de la Municipalité à la motion du PLR "Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables".	10
V- Développement et vote du postulat de l'AdG "Pour que plus de rues à Sion honorent les Valaisannes".	12
VI- Développement et vote du postulat interpartis concernant la "Création d'un poste de délégué à l'énergie".	15
VII- Développement et vote du postulat interpartis "Non à la pollution de vos eaux".	19
VIII- Développement et vote du postulat du groupe des Verts "Pollution lumineuse".	21
IX- Crédits supplémentaires : rapport de la commission de gestion.	24
X- Informations de la municipalité.	24
XI- Divers	26

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Messieurs les chefs de service, Messieurs les représentants de la presse, Messieurs et Mesdames du public, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, j'ai l'honneur d'ouvrir cette séance ordinaire du Conseil général de la Commune de Sion. Conformément au règlement, cette séance a été valablement convoquée en date du 5 février dernier et peut délibérer. En cette soirée de mardi gras, les clés de la ville sont à nouveau en main de la Municipalité. Je souhaite donc à toutes et à tous la bienvenue et une excellente soirée de travail. Je dois excuser les absences des chefs de service Messieurs Philippe Ducrey et Blaise Crittin, Madame la chargée de communication, Madame Judith Mayencourt, des conseillères et conseillers généraux Madame Delphine Pannatier Kessler, Isabelle Gianadda, Messieurs Thierry Stalder, Mathieu Gachnang, Jérôme Amos, Vincent Boand et Jean-Claude Hirt.

Nous voilà dans les starting-blocks de notre dernière année de cette législature. Le compte à rebours a commencé. Certaines et certains d'entre vous devront mener de front le travail de commission pour le Conseil général et leur campagne électorale en fin d'année. Mais pour vous avoir côtoyés depuis 3 ans déjà, je ne doute en rien de vos capacités d'être performants dans ces 2 domaines. Ce soir, nous accueillons deux nouveaux conseillers généraux dans notre assemblée. Je vous présente Messieurs Thierry Praz et Christophe Duroux, tous deux du groupe PDC. Ils ont été élus conseillers généraux en séance du Conseil municipal conformément à l'article 168 de la loi sur les droits politiques. Ils remplacent Messieurs Michael Jacquier et Jean-Michel Broccard, démissionnaires. Messieurs Thierry Praz et Christophe Duroux soyez les bienvenus dans ce parlement.

Je prie le groupe PDC de nous communiquer le nom de la conseillère ou du conseiller qui siègera dans la CSC pour remplacer Monsieur Michael Jacquier. Pour la suite des présentations des nouvelles figures de cette assemblée, je passe la parole à Monsieur le Président de la Ville de Sion.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, je salue ici nos 2 nouveaux collègues du Conseil général. Je voudrais souhaiter la bienvenue à notre nouvelle collègue Marylène Volpi Fournier qui, vous le savez, remplace Christophe Clivaz qui a été élu à des fonctions nationales, qui, depuis le 1er janvier, a repris le dicastère de l'économie, du tourisme et de l'innovation et qui travaille avec nous dans un bel esprit de collaboration. Je vous propose de lui souhaiter une très cordiale bienvenue.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Le nouveau site internet est en ligne depuis le début de l'année. Je vous propose de le parcourir. Vous y trouverez les informations, les documents et autres de notre Conseil général. Le nouveau règlement du Conseil général est en ligne. Il se trouve sur le site sous <https://www.sion.ch/reglement>

L'introduction étant terminée, nous pouvons passer au vif du sujet par la lecture de l'ordre du jour. Ce dernier a été validé par le bureau du Conseil général et par Monsieur le Président de la Municipalité, conformément à l'article 8, alinéa 1, de notre règlement. Le bureau n'a pas reçu de modification. Je vais vous faire la lecture de cet ordre du jour :

Point 1 : approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 décembre 2019.

Point 2 : approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 décembre 2019.

Point 3 : examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant "l'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux d'extension du centre scolaire de Champsec comprenant 9 nouvelles salles de classe et ses annexes, la construction d'une salle de gymnastique double avec foyer indépendant et d'une UAPE et pour des travaux d'assainissement, d'équipements techniques existants et de requalification des aménagements extérieurs".

Point 4 : réponse de la Municipalité à la motion du PLR "Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion de l'énergie renouvelable".

Point 5 : développement et vote du postulat de l'AdG, "Pour que plus de rues à Sion honorent les Valaisannes".

Point 6 : développement et vote du postulat interpartis concernant "la création d'un poste de délégué à l'énergie".

Point 7 : développement et vote du postulat interpartis "Non à la pollution de vos eaux".

Point 8 : développement et vote du postulat du groupe des Verts "Pollution lumineuse".

Point 9 : crédits supplémentaires : Rapport de la commission de gestion

Point 10 : informations de la Municipalité

Point 11 : divers – a) questions écrites b) divers

Tous les documents nécessaires durant ce plénum se trouvent sur l'extranet. Vous en avez été informés par mail en date du 5 février 2020.

Nous allons commencer par le point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation du procès-verbal du plénum du 16 décembre 2019. Je vous demande, s'il y a des remarques ou des corrections à y apporter.

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 décembre 2019.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Ce n'est pas le cas. Je le soumetts donc à votre approbation. Les conseillères et conseillers qui acceptent ce procès-verbal appuient sur la touche verte, qui le refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le procès-verbal est accepté par 48 oui, 0 abstention et 0 non.

On passe au point 2 : approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 décembre 2019. Je vous demande s'il y a des remarques ou des corrections à y apporter.

II- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 décembre 2019.

Guex-Crosier Johanne, Conseillère générale, AdG. Je ne sais pas si c'est un lapsus révélateur ou non, mais à la page 13 du PV du 17 décembre 2019, on m'a attribué le terme de «combien même l'aéroport change de dicastère» alors que c'était «quand bien même». Voilà, si on pouvait faire la modification.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous prenons note et nous apporterons la correction nécessaire. Je n'ai plus de prise de parole. Je soumetts donc ce procès-verbal avec la correction qu'on va y apporter à votre approbation. Les conseillères et conseillers qui acceptent ce procès-verbal appuient sur la touche verte, qui le refusent touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le procès-verbal du plénum du 17 décembre est accepté par 49 oui, 0 non, 0 abstention.

Merci à Monsieur Jean-Charles Léger et à Madame Christine Bourban Carthoblaz pour le travail de la rédaction et la relecture de ces 2 procès-verbaux qui représentent plus de 7 heures de plénum réécoulées et mises en forme.

III- Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant "l'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux d'extension du centre scolaire de Champsec comprenant neuf nouvelles salles de classe et ses annexes, la construction d'une salle de gymnastique double avec foyer indépendant et d'une UAPE et pour des travaux d'assainissement d'équipements techniques existants et de requalification des aménagements extérieurs".

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Le bureau a reçu ce message en date du 22 janvier 2020. Il a été étudié par la commission de gestion et la commission environnement et urbanisme. Tous les documents relatifs à ce message ont été mis à votre disposition sur l'extranet. Je demande à Messieurs Charles-André Rey et Alain Turatti, rapporteurs des 2 commissions, de prendre place afin de nous présenter leurs rapports.

Monsieur le conseiller Charles-André Rey, vous avez la parole jusqu'au vote de l'entrée en matière pour votre commission.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Rapport de la commission de gestion au Conseil général concernant «l'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux d'extension du centre scolaire de Champsec comprenant 9 salles de classe et ses annexes, la construction d'une salle de gymnastique double avec foyer indépendant et d'une UAPE pour des travaux d'assainissement d'équipements techniques existants et de requalification des aménagements extérieurs» selon le message du Conseil municipal du 19 décembre 2019.

La commission de gestion a examiné le message du Conseil municipal relatif à l'objet cité en marge. La commission s'est réunie à 2 reprises, soit les mercredis 22 et 29 janvier 2020. Le 22 janvier 2020, la commission de gestion et la commission environnement et urbanisme ont été accueillies au centre scolaire de Champsec par Monsieur Sébastien Gattlen, Conseiller communal, Monsieur Jean-Pierre Meyer, chef de service Education et Culture et Monsieur Jean-Paul Chabbey, architecte de la ville, ainsi que leurs collègues. Après une visite des lieux et de l'espace extérieur appelé à accueillir les nouveaux bâtiments, le projet a été présenté en détail aux commissions et les personnes présentes ont répondu en toute transparence aux questions des commissaires.

Entrée en matière : la commission a pris connaissance des documents. La commission approuve l'entrée en matière par 15 oui, 0 abstention, 0 non.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La commission environnement et urbanisme a été chargée de l'examen concernant ce crédit d'engagement pour l'extension de l'école de Champsec. Comme l'a dit mon préopinant, la commission s'est réunie avec la commission de gestion pour une visite du site et remercie Monsieur le Conseiller communal Sébastien Gattlen ainsi que Messieurs Meyer et Chabbey, tant pour les explications données lors de la visite sur le terrain que pour les réponses fournies aux questions de la commission.

La commission remercie également Monsieur Alain Grandjean, directeur du CO de la Tuilerie à St-Maurice pour la visite de son établissement scolaire montrant une bonne illustration entre le projet de l'école de Champsec et la réalisation concrète d'un centre scolaire avec une double salle de gymnastique exactement la même idée que celle prévue à Champsec. La commission s'est réunie à 3

reprises pour examiner cette demande. Entrée en matière et vote d'entrée en matière : la commission a accepté l'entrée en matière à l'unanimité des 11 membres présents.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Je n'ai pas de prise de parole, nous pouvons passer au vote de l'entrée en matière. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière s'expriment en appuyant sur la touche verte, en cas de refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'entrée en matière est acceptée par 49 oui, 0 non, 0 abstention.

Monsieur Rey, je vous laisse poursuivre jusqu'aux conclusions et vote de votre commission.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Lors de la visite, la Cogest a constaté qu'actuellement 2 salles sont installées dans des containers, qu'il n'y a pas de salle de gymnastique à Champsec et que le centre utilise la très petite salle de gym de la Bruyère. Les enseignants doivent ainsi jongler pour que les élèves puissent suivre les heures de gym requises. Sur la base des normes SIA, la première estimation du projet présenté se montait à 17,5 mios, plus ou moins, soit avec une réserve comprise à 21'000'040 francs. Il faut relever que l'équipement informatique n'était pas inclus dans ce montant. Le bureau Oeschger Schermesser s'est vu attribuer le mandat d'architecte dans le respect de la loi sur les marchés publics. La ville a complété le projet initial d'un foyer indépendant pour 600'000 francs, la possibilité de surélévation du bâtiment des salles de classe pour 27'000 francs et l'augmentation de la capacité d'accueil de l'UAPE pour 5'000 francs. Les coûts totaux sont mentionnés dans le rapport pour un montant total arrondi à 22'400'000 francs. La Cogest rappelle que la planification financière, 2021/2024 mentionnait un investissement ponctuel de 17'500'000 francs.

Au niveau énergétique, ces bâtiments seront reliés au CAD. OIKEN assurera le chauffage pendant la période de mise en place de la liaison. Des panneaux photovoltaïques seront déployés sur le toit de la salle de gymnastique et permettront l'utilisation de l'énergie solaire en autoconsommation pour les 2 nouveaux bâtiments et le bâtiment existant. La Cogest a ainsi obtenu les réponses suivantes à ses questions : coût comparatif des salles de classe : vérifications faites auprès des mandataires du projet, le coût au m³ du bâtiment des classes de Châteauneuf, 4,5 unités, s'élève à CHF 1'137.-/m³. Il faut tenir compte du faible nombre de salles de classe ainsi que du renforcement de la dalle de l'abri PC inférieur. Le coût estimé pour l'extension de l'école de Champsec est de CHF 888.-/ m³. Un niveau de coût légèrement inférieur à 900 francs est correct et dans les normes usuelles pour ce type d'ouvrage et d'équipements.

Subventions attendues du canton pour l'extension de l'école de Champsec : le montant définitif de la subvention sera calculé par les services du canton. Selon les informations en notre possession, nous attendons une subvention de 2'836'000 francs. Ce montant correspond au 30% du montant reconnu au subventionnement selon le canevas du canton, soit 9'453'000 francs. Il faut relever que la subvention ne s'applique pas sur le CFC 1 «travaux préparatoires» et uniquement de façon partielle sur les autres CFC des montants forfaitaires.

Discussion : la Cogest a pris connaissance avec satisfaction que la ville a mandaté en 2017, le bureau Azur afin d'établir un système de prévisions démographiques pour toute la ville. Cette étude permettra de rationaliser les investissements ces prochaines années. Malgré son coût supplémentaire, la Cogest estime que la réalisation d'un foyer devrait répondre aux besoins avérés pour la ville et les sociétés locales. Dans ce contexte, la Cogest s'interroge sur la nécessité de disposer de places de parc supplémentaires à proximité immédiate. Elle est d'avis que le foyer pouvant accueillir 100 personnes devrait disposer d'une cuisine dimensionnée et équipée en conséquence.

La Cogest relève que l'architecte de la ville s'est fixé comme objectif de respecter le budget de 20 mios sans utilisation de la réserve de 10 %.

Information complémentaire : lors de la séance du 22 janvier, la Cogest a visité le centre de la Bruyère qui vient d'être mis aux normes feux et sismiques. Les travaux purement parasismiques ont coûté

60'000 francs. Cette mise aux normes s'est accompagnée de travaux de réfection, remise en état et rénovations pour environ 1 mio de francs.

La Cogest a profité de ses contacts avec les services de la ville et a désiré savoir si les travaux supplémentaires avaient pu être planifiés suite à l'attribution du budget 2020 d'un montant supplémentaire de 400'000 francs pour les mises aux normes feux et sismiques des bâtiments scolaires. Voici la réponse obtenue : Attribution de l'amendement de 400'000 francs pour la mise en conformité parasismique, avec l'accord et en coordination avec les écoles, les montants suivants ont été affectés : Gravelone bâtiment A - 120'000 francs - sera conforme après l'intervention, Gravelone bâtiment B - 130'000 francs - sera conforme après l'intervention, Sacré-Coeur UAPE Mikado - 150'000 francs - suite des étapes selon planification budgétaire.

Vote : la commission de gestion recommande au Conseil général d'accepter la demande d'un crédit d'engagement de 22'400'000 francs pour les travaux d'extension du centre scolaire de Champsec, comprenant 9 salles de classe et ses annexes, la construction d'une salle de gymnastique double avec foyer indépendant et d'une UAPE pour des travaux d'assainissement d'équipements techniques existants et de requalification des aménagements extérieurs. Cette décision a été prise à l'unanimité des 15 membres présents.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. La CEU a posé diverses questions notamment :

- sur la création des classes spécialisées à la Bruyère;
- sur le calcul du dimensionnement du nombre de salles de gym pour la Ville de Sion;
- sur le stationnement qui aujourd'hui concerne un certain nombre de personnes, notamment les enseignants, mais également les gens qui vont profiter de la salle de gym que ce soit le soir ou durant la période du week-end.

Les réponses de la ville nous mentionnent qu'un parking existe à proximité, à l'angle de la route de Chippis et de la route du Parc (au milieu du cours Roger Bonvin). Ce parking pourrait être destiné aux utilisateurs, tant pour les enseignants que pour les personnes qui viendraient utiliser la salle de gymnastique. Autrement, plusieurs places de parc sont prévues pour un kiss and drive comme l'a mentionné Monsieur le Conseiller communal Gattlen lors de la visite.

D'autres questions ont également été posées, principalement concernant les places de parc et la question des coûts. Sur cette question-là, en fonction de l'analyse que la CEU a faite avec le CO de St-Maurice, un certain nombre de questions se sont posées sur les coûts de référence d'une salle de classe. Des chiffres détaillés sur ces coûts moyens auraient pu être donnés de la part du canton notamment concernant cette étude. Les aménagements extérieurs ont également été abordés dans ces diverses questions.

La commission peut conclure selon 4 thématiques : premièrement, la salle de gymnastique. La commission salue le projet de salle de gym et notamment son utilisation possible pour les sociétés locales et également de l'apport de la salle de réunion, de quartier ou de l'espace communautaire. Concernant le projet d'extension «salles de classe et UAPE» : la commission considère que le projet répond aux besoins identifiés et très attendus par les quartiers Champsec/Vissigen en forte expansion. Les bâtiments s'intègrent parfaitement, notamment pour des questions de hauteur dans le tissu bâti et non bâti et permet de sauver une grande partie des espaces verts, l'arborisation notamment.

Mobilité : La commission relève une nouvelle fois que ce secteur va connaître une densification drastique du trafic motorisé (service autos, nouveau collège, école de Champsec, salles de sports, caserne, pouponnière, densification immobilière de Champsec). Les mesures de mobilité douce ne pourront pas tout résoudre, notamment durant les périodes de travaux. Le système de parcage prévu au parking de la Chapelle de Vissigen semble judicieux mais pose toutefois la question de la sécurisation des piétons jusqu'au nouveau centre scolaire (passage piéton, trottoir le long de la route

de Chippis). Concernant les coûts, vu le gros montant prévu, la CEU s'interroge sur le montant final. Les éléments chiffrés dans les réponses aux questions semblent lacunaires et ne permettent pas de comparaison sur le coût d'une salle de classe standard. La CEU regrette que ces aspects financiers restent toutefois en suspens.

La commission a accepté le projet de crédit d'engagement de l'école de Champsec à l'unanimité des 10 membres présents.

Theler Maud, Conseillère générale, AdG. L'AdG a analysé avec attention la demande de crédit d'engagement en faveur de l'extension du centre scolaire. Une salle de gym digne de ce nom pour pouvoir accueillir les élèves en de bonnes conditions, une UAPE supplémentaire pour répondre aux besoins des familles, un espace pour les sociétés locales, des salles de classe supplémentaires répondant à l'évolution démographique future du quartier, sont autant de projets prévus dans ce crédit d'engagement et l'Alliance de Gauche ne peut que s'en réjouir. Un projet qui répond à des besoins et qui offre un lieu de rencontre aux sociétés locales toujours en recherche de salles.

Nous relevons avec satisfaction que ce projet a été réfléchi après une étude sur l'évolution démographique dans toute la ville. Cette manière de procéder montre que ce projet n'est pas tombé du ciel et que l'investissement en vaut la peine. Si nous devons ressortir quelques bémols, nous avons quelques interrogations sur le coût du projet. Comme le relève le rapport de la CEU, le projet, en comparaison à ce qui a été fait à St-Maurice, nous paraît un peu cher. Si nous faisons une salle pour accueillir une centaine de personnes, pourquoi ne pas avoir prévu une cuisine plus professionnelle ? Pourquoi ne pas avoir mis une scène amovible pour multiplier encore la fonctionnalité de cet endroit ? Nous pouvons également nous interposer sur les possibilités d'avoir un nombre de places de parc nécessaires pour pouvoir accueillir la centaine de personnes qui pourrait utiliser les locaux à disposition.

Ces quelques interrogations n'enlèvent pas la plus-value qu'apportera cette extension et l'Alliance de Gauche soutiendra pleinement ce crédit d'engagement et vous invite à faire de même.

Tavernier Jérôme, Conseiller général, PLR. Le message du Conseil général de la Ville de Sion concerne l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur des travaux d'extension du centre scolaire de Champsec. Compte tenu de la situation actuelle, notamment la grandeur de la salle de gym actuelle, le nombre de salles de classe, le besoin structurel d'accueil pour les enfants, le projet d'agrandissement et d'aménagement de la zone scolaire concorde avec les besoins futurs projetés. Il répond également aux principales questions en matière d'infrastructure, de mobilité, d'énergie, d'architecture et d'espaces végétalisés et il positionne les coûts inhérents à un tel projet.

De surcroît, les rapports des commissions de la CEU et de la Cogest relèvent adroitement les quelques considérations qui ont été légitimement soulevées. Le suivi de cet investissement en faveur de l'éducation, de la formation et du sport sera établi de manière adaptée en vue de respecter à la fois le budget visé de 20 millions et les exigences techniques du projet de construction. Sur la base de ces éléments, le groupe PLR soutiendra ce message et vous invite à faire de même.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. Réponse du groupe des Verts au message du Conseil municipal du 19 décembre 2019 : ces nouvelles constructions sont nécessaires au vu de l'augmentation de la population prévisible dans ce quartier et la saturation des écoles de Champsec et de la Bruyère. Le choix du site est évident, les bâtiments projetés bien intégrés au site. Les Verts apprécient que les bâtiments soient pourvus de cellules photovoltaïques et que le chauffage provienne du CAD. Nous saluons également le choix du projet de double salle de gym qui permet d'associer utilisation scolaire et utilisation extrascolaire, ce qui assure une bonne mise à profit des installations et des synergies avec les associations des quartiers environnants, créant ainsi un espace de jeux et de loisirs pour tous. Nous espérons que les voies d'accès, en particulier les pistes cyclables, seront clairement définies et permettront des déplacements sécurisés (éclairage, traversée des routes, etc.) pour les écoliers et les utilisateurs des salles de sport. Quelques remarques toutefois concernant tout d'abord les aménagements extérieurs qui ne sont pas tout à fait définis dans le message qui nous est soumis. Ces aménagements extérieurs méritent une attention particulière. Il est important de conserver de larges surfaces ombragées et végétalisées. L'espace extérieur doit créer des chemins

d'accès pour les pauses. Il doit être accessible et utilisable pour les enfants, les jeunes, les adultes et les personnes à handicap. Dans une approche pédagogique, les aménagements extérieurs pourraient permettre aux élèves un contact avec la nature. Expérimenter des phénomènes physiques et imaginer des sentiers didactiques, pourquoi pas ? On pourrait aussi demander aux élèves de participer au processus d'aménagement, voire à la réalisation de leurs projets, d'élaborer de nouvelles idées, de participer finalement à la conception de certaines parties de leur espace. L'espace extérieur est un espace où l'on peut se reposer, vivre des aventures et faire des expériences. Il offre aux élèves la possibilité de jouer, de développer leur imagination et leur créativité, de nouer des liens et d'être proche de la nature. Dans la mesure du possible, les enfants et les jeunes doivent être impliqués dans l'aménagement de cet espace, idéalement l'espace extérieur est conçu de manière à pouvoir être modifié, complété et étendu.

Certaines parties de l'espace extérieur pourraient être mises à la disposition de la population. Dans la mesure du possible, certaines marques territoriales, par exemple l'allée d'arbres qui existe actuellement et qui fait le lien entre le quartier, l'école et le cours Roger Bonvin, pourraient être conservées.

Un deuxième point nous préoccupe : dans un tel nouveau projet, il aurait semblé innovant de programmer des salles spécifiques pour les élèves ayant des besoins particuliers, par exemple des salles de soutien pédagogique, d'activités créatrices, peut-être aussi des sanitaires à usage exclusif pour des enfants issus des classes spécialisées.

Il est vrai que l'on veut toujours plus. Cependant, dans un lieu tel qu'une école située au centre d'un quartier, une aula aurait pu être bienvenue en tant que lieu réunissant à la fois les élèves et leurs parents et permettant d'accueillir des projets de spectacles, de concerts qui peuvent s'intégrer à un programme didactique. On pourrait du moins aménager peut-être les salles de gym en y installant une sono, un grand écran, quelque chose qui pourrait servir un peu comme une salle polyvalente.

Tout en espérant que les réflexions ci-dessus seront prises en compte, le groupe des Verts estime que, malgré quelques incertitudes, le budget pour les travaux d'extension du centre scolaire de Champsec et les travaux d'assainissement doivent être acceptés et vous invite à l'accepter également.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. Ne voulant pas répéter ce qui a été dit malgré quelques réserves, l'UDC salue ce projet et soutient évidemment ces impératifs légitimes.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Le groupe PDC a examiné le message du Conseil municipal concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour le centre scolaire de Champsec.

Cette extension ainsi que la construction de deux salles de gym répondent clairement à un besoin et cet investissement est à nos yeux justifié et nécessaire. Des containers faisant office de classes pourront ainsi être mis à disposition du centre scolaire de Châteauneuf qui semble déjà être à l'étroit et cela après seulement 5 ans après la fin des travaux d'agrandissement.

Nous espérons donc que les prévisions de l'évolution démographique du bureau Azur s'avèreront correctes pour qu'au quartier de Champsec l'on ne doive pas implanter trop vite des containers. Concernant l'aspect financier, notre groupe constate que la demande de crédit d'engagement comprend déjà le montant de + 10%, habituellement gardé en réserve et pouvant faire l'objet d'une demande de crédit supplémentaire en cas de dépassement de budget. Cette nouvelle façon de faire donne donc déjà aux chefs de service 10% de plus que ce qui est budgété. Ce point ne devra pas être oublié lors d'une demande éventuelle de crédit supplémentaire. Le prix par salles de classe peut également surprendre en comparaison à d'autres centres qui ont été construits avec des montants nettement moins élevés comme relevé dans le rapport de la CEU. Mais, selon le service cantonal de l'immobilier et du patrimoine, le montant devisé correspond au coût moyen pour des constructions similaires en Valais.

Enfin, ce projet, d'une esthétique agréable, s'intègre dans la configuration actuelle du quartier. La polyvalence des salles de gym, ainsi que la salle de réunion communautaire, utilisable par les sociétés locales, nous ont plu. Notre groupe relève également que des solutions, pour remplacer les places de

parc amputées par les nouvelles constructions et pour en offrir de nouvelles, ont été trouvées sur le parking à côté de la Chapelle de Champsec/Vissigen. Nous profitons ici pour remercier les services impliqués dans ce projet. Notre groupe acceptera donc ce crédit d'engagement et remercie d'avance les personnes impliquées à respecter le budget sans les 10 %. Nous nous réjouissons également de l'inauguration de ces bâtiments, inauguration qui a malheureusement fait défaut lors de l'agrandissement du centre scolaire de Châteauneuf.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Comme mon collègue Sébastien Gattlen avec sa collègue Carole Schmid ont présidé aux travaux d'élaboration de ce budget et de ce projet avec nos chefs de service que vous avez remerciés, je voulais lui céder la parole et voulais vous apporter quelques précisions, notamment sur ces comparatifs de coûts entre les normes cantonales, le coût du projet et le coût de St-Maurice.

Gattlen Sébastien, Conseiller municipal, PDC. En premier lieu, j'aimerais vous remercier pour l'analyse tout à fait précise et attentive de ce crédit d'engagement. Je vous remercie également de nous avoir invité pour vous présenter ce message. Concernant les coûts de ce projet et le chiffre avancé, vous soulignez ici les informations financières incomplètes alors que, je dirai de mémoire, je n'ai pas souvent vu un message du Conseil municipal au Conseil général avec autant de précisions, en particulier l'annexe au message qui détaille de manière extrêmement précise le devis général.

Par contre, de mon côté, j'ai essayé d'arriver à ce 1,3 mio et je n'ai pas trouvé comment vous y êtes parvenus. Je suis parti du même principe que vous, à savoir retirer le montant de la salle de gym que vous considérez comme équivalent entre le projet de St-Maurice et le projet de Sion. J'ai donc retiré 11,7 mios, il me reste les 8.3 mios du bâtiment de l'école et de l'UAPE (ce sont des montants que vous retrouvez évidemment dans l'annexe) et en divisant ce montant non pas par 10, ce qui m'amènerait toutefois à 830'000 francs et pas à 1,3 mio, mais par 14 si je prends également les salles qui sont au rez-de-chaussée, l'UAPE et la salle des maîtres, j'arrive à un peu moins de 600'000 francs par salle.

C'est donc un montant, on va dire similaire à ce que je retrouverais pour St-Maurice en retranchant les 11,7 mios aux 43,5 mios et en divisant par les 54 salles que vous annoncez dans ce message. Je précise que je n'ai pas fait de vérifications sur le nombre de salles qu'il y a effectivement dans ce bâtiment de St-Maurice et loin de moi l'idée de rentrer dans une bataille des chiffres mais ce montant de 1,3 mio par salle méritait une précision de ma part. Je tiens donc à remercier l'architecte de ville qui a été, je peux vous le garantir très attentif au budget tout au long de ce projet, que ce soit avec les architectes lauréats et avec le bureau François Meyer qui assurait la direction des travaux. Je profite de cet instant de parole pour remercier aussi les différents services concernés par le projet, pour leur suivi et la rédaction du message et la réactivité pour répondre aux différentes questions des commissions. Je remercie les commissions du Conseil général pour leur préavis positif et tous les groupes qui se sont exprimés par leurs prises de parole.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. Nous pouvons passer au vote de ce message. Les conseillères et conseillers généraux qui approuvent ce message s'expriment en appuyant sur la touche verte, avis contraire touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le message concernant «l'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux d'extension du centre scolaire de Champsec comprenant 9 nouvelles salles de classe et ses annexes, la construction d'une salle de gymnastique double avec foyer indépendant et d'une UAPE et pour des travaux d'assainissement, d'équipements techniques existants et de requalification des aménagements extérieurs est accepté par 49 oui, 0 non, 0 abstention.

IV- Réponse de la Municipalité à la motion du PLR "Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables".

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Pour mémoire, cette motion a été acceptée lors de notre plénum du 19 février 2019 par 36 oui, 17 non et 0 abstention, ce qui implique que la Municipalité doit nous présenter les propositions réglementaires correspondantes.

Monsieur le Président, vous avez la parole pour nous présenter la proposition de règlement communal dans le sens de la motion.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Avant de passer au traitement de cette motion, je voulais vous remercier pour votre unanime acceptation de l'extension de l'école de Champsec. C'est vrai que c'est un quartier qui mérite des infrastructures telles que présentées. Je vous rappelle aussi que l'on aura un nouveau collège qui va venir compléter le dispositif. J'entendais parler d'auditoire ou d'auditorium, sachez que dans le cadre de ce nouveau collège il y aura plusieurs salles de gym et un auditoire de 500 places. Ce sont aussi des infrastructures qui viendront compléter la qualité de vie du quartier. Merci pour votre travail et le soutien au message du Conseil municipal.

Concernant la réponse à la motion, ce sera le baptême du feu pour ma collègue, Madame Marylène Volpi Fournier, à qui je passe la parole.

Volpi Fournier Marylène, Conseillère municipale, Les Verts. L'objectif de cette motion est de combler un écart notable entre les mesures proposées par le règlement qui étaient soumises au plénum du 27 mars 2018 et la politique énergétique de la ville dont les objectifs principaux sont mentionnés dans le plan directeur communal "volet énergie".

Nous remercions le groupe PLR pour cette motion. Vous avez eu la lecture de la réponse de la Municipalité sur le site internet puisqu'elle y a été mise intégralement. Je me bornerai à redire quelques éléments pour ne pas faire trop long. Il y avait un fonds d'utilisation rationnelle de l'énergie qui avait été mis sur pied en 2007 déjà pour les projets de la ville et c'est dans ce fonds qu'ont été pris sur une période de 4 ans 250'000 francs pour les mesures et les subventions en faveur de la population pour les mesures énergétiques.

C'est un montant qui est jugé un petit peu court mais cela l'a été surtout par le service de l'énergie et des forces hydrauliques auquel la Municipalité a demandé conseil. Elle a ensuite mis en consultation la réponse à cette motion. On a jugé ces moyens un petit peu faibles, la réponse de la Municipalité a aussi demandé de cumuler les aides du canton et de la Ville de Sion pour que les personnes qui demandent des subventions soient un petit peu plus favorisées, d'analyser également des mesures plus particulières comme les isolations des bâtiments, l'installation solaire thermique et les certificats CECB (certificat énergétique cantonal des bâtiments). La volonté de la ville, comme vous l'avez lu, était de rester en cohérence avec le plan directeur pour les énergies de la ville. Le soutien à des mesures réalistes et abordables; abordables bien sûr par rapport à ce montant qui est destiné à ces subventionnements et de rester aussi compatible avec les moyens financiers mis à disposition.

Il y a une modification qui a été proposée à l'article 9, alinéa 5, puisque la Municipalité s'est rendu compte que les fonds étaient peut-être utilisés pour quelques projets de façon un peu trop importante et le budget était assez vite mangé. Finalement, la réponse est de modifier et d'ajouter cet article qui dit : "l'aide financière communale est plafonnée à 10'000 francs par projet".

Ensuite, quelques mesures organisationnelles : d'abord la mise sur pied d'une commission consultative "énergie"; cette mesure est une mesure qui permettra ainsi au service de la commune d'offrir une consultation avec OIKEN et le Conseil municipal pour voir si la politique énergétique est en conformité

avec le plan directeur et le règlement et de tirer un bilan de cette organisation avec cette commission consultative. Le bilan sera normalement fait en fin de législature. Il faudra voir si c'est une période suffisamment longue pour tirer un premier bilan.

Ensuite, il y a des mesures facilitatrices ; vous les avez in extenso sur le document qui vous a été envoyé. Si on reprend quelques exemples qui sont notoires, ce serait d'introduire dans le RCCZ, de soumettre l'installation de panneaux solaires à une mise à l'enquête plus rapide pour certaines zones et moins rapides pour d'autres si elles sont plus sensibles, en tout cas de définir différentes zones; également de mettre des zones énergétiques par exemple lorsqu'il y a des développements de quartier, etc. Vous avez les mesures qui sont proposées ici. De cette manière, la Municipalité espère avoir répondu favorablement au motionnaire et au groupe qui l'a déposée pour faire en sorte que ce règlement soit amélioré dans la direction de l'acceptation de cette motion.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Je remercie la Municipalité pour la réponse apportée à cette motion. Je le dis d'emblée à la lecture des documents qui ont été livrés, je regrette presque d'avoir déposé ma motion l'an passé mais surtout, je regrette que le contenu de ce qui nous a été livré ce soir ne l'ai pas été lors du message relatif au règlement. Je m'explique. Alors que je mentionnais que la planification énergétique de la ville faisait état d'une série d'objectifs n'ayant pas trouvé réponse dans le règlement de subventionnement, nous recevons aujourd'hui une réponse claire et complète quant à la méthodologie utilisée ainsi qu'une analyse et une sélection des mesures retenues pour ledit subventionnement communal. Simplement, tout ce dont on attend d'un message accompagnant un règlement. Quel dommage ! Mais regardons le côté positif. Je tiens à relever le travail réalisé pour fournir cette réponse. J'encourage évidemment la Municipalité à systématiser ces analyses et, finalement, la motion débouche sur quelques mesures supplémentaires concrètes et bienvenues.

Concernant le programme de subventions, une modification d'article est proposée en définissant un plafond de 10'000 francs par projet. Cette manière de faire permettrait que même les plus petits projets de privés puissent bénéficier d'une aide car ce sont bien eux qui ont le plus de difficultés à obtenir du subventionnement et à financer leurs projets. Les grands projets ne doivent ainsi pas restreindre la réalisation d'un plus grand nombre de petits projets. Au niveau des mesures organisationnelles, je suis heureux d'entendre qu'une commission "énergie" a été créée. En effet, je l'avais relevé dans ma motion : la stratégie énergétique se décide dans les dicastères de manière transversale, mais doit être ensuite mise en application avec les partenaires impliqués dont le fournisseur multi-énergie de la région. La commission "énergie" représente donc l'interface absolument nécessaire à tisser ce lien entre stratégie politique et réalisation concrète sur le terrain. Enfin, sur le volet des mesures facilitatrices, je salue les propositions relevées et me réjouis que le volet "énergie" soit mieux mis en valeur dans les futurs plans de zones, plans de quartier et au travers d'une plus grande mise à disposition d'informations aux citoyens.

Pour terminer mon intervention, je me questionne sur la réelle volonté d'appliquer un peu de bon sens au sein de certains groupes de notre Conseil.

A l'initiative du bureau, il a été proposé au Conseil général de procéder ce soir au vote de la modification de l'article 9, alinéa 5 pour déterminer un montant plafond de 10'000 francs par projet. Cette proposition n'a malheureusement pas trouvé grâce aux yeux des Verts, de l'AdG et de l'UDC. Je regrette cette décision qui impliquera de la part de la Municipalité de rédiger un nouveau message qui ne comportera la mention que d'une ligne sur l'article en question, qui impliquera de convoquer la Cogest et la CEU pour traiter ce message qui ne laisse comme latitude à notre législatif que de se positionner sur ce seul article indiquant un plafonnement par projet et rien d'autre, la convocation de ces mêmes commissions dans le cas où il y aurait un éventuel amendement. Cela, c'est faire bon usage de nos deniers publics. Alors qu'il en soit ainsi et tant pis pour les citoyens qui ne toucheront pas de subvention s'ils ne s'y prennent pas assez tôt.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous traiterons et voterons sur l'article 9, alinéa 5 qui sera mis à l'ordre du jour du plénum du 21 avril 2020.

V- Développement et vote du postulat de l'AdG "Pour que plus de rues à Sion honorent les Valaisannes".

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. Je ne vais pas vous relire le postulat. Je pense que vous avez tous eu l'occasion d'en faire connaissance avant ce soir; je ne vais pas vous présenter non plus un diaporama comme la dernière fois. J'aimerais simplement clarifier une ou deux choses concernant ce postulat qui est très modeste.

Le but ici est d'inciter notre Conseil municipal à rendre hommage à des personnalités qui ont contribué à l'histoire du Valais, en particulier des femmes. Évidemment, l'enquête RTS en mars 2019 nous a interpellés car elle constatait que seulement 5% des rues de Sion honoraient des personnalités au féminin. En fait, ce n'était pas tout à fait exact et nous avons par la suite pu examiner l'inventaire des rues fourni par le service des travaux publics. Je tiens ici à remercier le service des travaux publics de nous avoir transmis cette information. La situation actuelle est la suivante : sur environ 250 rues, routes et passages sur Sion, 6 portent le nom de saint : St-Théodule, St-George St-François, St-Rémy, St-Guérin et St-Hubert, et une porte le nom d'une sainte, c'est la rue Sainte-Marguerite parce qu'au 19e siècle, une chapelle sur cette rue lui a été dédiée.

Seules 10 rues portent les noms de personnages historiques : Alphonse Ambuel, Jean-Baptiste Garbaccio, Georges Supersaxo, Matthieu Schiner, Raphy Dallèves, le chanoine Josef-Antoine Berchtold, Laurence et Raphaël Ritz, Maurice Troillet, Oscar Bider et Hermann Geiger. Ici, aucune femme; elles sont oubliées, invisibles dans notre histoire.

Par contre, en ce qui concerne toutes les autres catégories de rues, je ne vais pas vous les énumérer, mais il y a environ 39% qui ont des noms géographiques ou locaux, 21% des constructions (rue du Pont, rue du Tunnel, rue des Châteaux), 16 % sont dans la flore ou la faune (les Amandiers, les Aubépines, les Platanes, les Lézards, les Scorpions), 9% ont des noms de métier. Voilà, pour vous donner une idée générale des noms des rues à Sion. En conclusion, nous n'avons que 10 noms de rues qui honorent des personnalités historiques et aucune femme. Les autres à 95 % se réfèrent à des objets, à des sites et à la faune. Pourquoi ne pas mieux valoriser notre histoire ainsi que les femmes et les hommes qui y ont contribué ? Ce faisant, nous pourrions mieux représenter les femmes. Dans l'immédiat pour atteindre l'objectif proposé dans ce postulat de 30% des rues au nom de personnages remarquables, il suffirait de renommer 3 rues pour honorer 3 femmes qui ont marqué le Valais.

Pour la suite, avec tous les projets qui sont en cours, on devrait pouvoir progresser sans difficulté. Je pense ici au nouveau collège, à Cour de gare, à Ronquoz 21. D'ailleurs, ce postulat souligne que l'objectif visé se réaliserait dans un délai encore à définir. Il n'y a donc aucune limite fixée. Rien de très contraignant, mais c'est une vision que nous souhaitons porter. Il n'y a donc que peu d'obstacle pour réaliser ce modeste objectif. L'argument de lourdeur administrative n'est pas fondé. D'autres cantons se fixent des objectifs beaucoup plus ambitieux. Récemment, on a pu lire dans la presse qu'à Genève, pour le 8 mars et pour célébrer les 60 ans de l'obtention du droit de vote et d'éligibilité des femmes, 16 noms de rues vont être rebaptisés. On n'en demande pas autant à Sion. En Valais, les candidates potentielles ne manquent pas. D'ailleurs, on pourrait peut-être déjà penser à 2 femmes contemporaines. Notre première Conseillère fédérale valaisanne, Madame Viola Amherd, et Madame Esther Waeber-Kalbermatten. D'autre part, l'association Via Mulieris et la médiathèque du Valais sont à disposition pour proposer toute une palette d'autres candidates (artistes, écrivaines, vidéastes, etc.).

Il faut le reconnaître, trop souvent les femmes ont été oubliées, invisibilisées dans l'histoire. Il est inconcevable qu'à Sion, capitale du Valais, elles n'aient aucune place dans nos espaces publics. En 1970, le Valais a marqué l'histoire Suisse. Il est devenu le 7ème canton à introduire le suffrage féminin. Le 12 avril 2020, nous fêterons les 50 ans de suffrage féminin en Valais. A cette date, voulons-nous que Sion s'illustre en tant que capitale de l'invisibilisation des femmes en Suisse romande ? Il est temps de se rattraper et d'effacer cette inégalité. C'est pourquoi, nous vous invitons à soutenir ce postulat.

Pitteloud Rey Nathalie, Conseillère générale, Les Verts. En fait, j'avais préparé un papier mais tout a été dit. Je ne vais pas relire ce que j'avais écrit. Par contre, je vais dire que Les Verts soutiendront ce postulat et vous invitent à faire de même.

Vergères Pierre Michel, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC n'a absolument rien contre le fait que certaines rues de Sion portent le nom d'une personne. C'est d'ailleurs déjà le cas actuellement. Cependant, pour nous, baptiser le nom d'une rue en honneur d'une personne requiert que celle-ci ait été un exemple pour toute la cité. Qu'elle ait fait quelque chose d'extraordinaire ou de brillant ou encore qu'elle ait un lien fort avec Sion et plus particulièrement avec l'endroit où est ladite rue, nous ne serions évidemment pas du tout dérangés d'avoir une rue ou des rues baptisées au nom de femmes mais on a de la peine à voir qu'est-ce que cela amènerait de plus à la condition féminine.

Donc pour nous, il n'est nullement question de favoriser ou de repousser un hommage en arguant du fait que cette personne soit une femme ou un homme ou les 2 ou ni l'un ni l'autre. Le groupe UDC juge inappropriée cette motion et la rejette.

Paladini Chantal, Conseillère générale, PLR. Je vous pose une devinette : Savez-vous qui est Carole Roussopoulos, Marguerite Burnat-Provins ou Marie-Rose Zingg ? Ce sont toutes des femmes qui ont marqué l'histoire du Valais au même titre que des hommes à qui l'on rend hommage. La première, Carole Roussopoulos, née Carole De Kalbermatten en 1945, morte à Sion en 2009, a passé son enfance en Ville de Sion, a fait ses études à Lausanne puis s'est installée à Paris. Cette femme est une pionnière de la vidéo. Elle a réalisé de nombreux films documentaires. La seconde, Marguerite Burnat-Provins est une femme peintre, écrivaine et dessinatrice, née en 1872, qui découvre le Valais grâce au peintre Bieler, rejoint l'école de Savièse et se remarie avec un ingénieur valaisan Paul De Kalbermatten. Quant à Rose-Marie Zingg, elle a créé la pouponnière en 1931 et l'a dirigée jusqu'à son décès en 1975. L'égalité inscrite dans la Constitution n'est pas seulement un droit fondamental mais aussi un fondement nécessaire pour l'instauration d'un monde pacifique.

Il faut admettre et reconnaître que souvent les femmes sont rendues invisibles. A titre personnel, si j'ai appuyé ce postulat interpartis, c'est non seulement le fait que je suis juriste mais également médiatrice et que je recherche le consensus. Je pense que les femmes et les hommes sont égaux, que ce soit dans le monde professionnel que ce soit dans le choix des études, que ce soit dans les postes à responsabilité, et donc dans la vie publique.

Si les hommes méritent d'être mis en valeur sur l'espace public, les femmes le méritent aussi. Je pense que nos jeunes devraient avoir autant de modèles féminins que de modèles masculins. Les mentalités changent. Le groupe PLR estime que de changer le nom de rues ou de places serait exagéré. Je partage cet avis.

Le but n'est pas de se fixer des objectifs. Par contre, penser à mettre en avant des femmes pour des nouvelles rues ou des places créées en Ville de Sion me semble un objectif tout à fait soutenable. Pour toutes ces raisons, le groupe PLR laissera à chacun et à chacune le choix et la liberté de vote sur ce postulat.

Fellay Gilles, Conseiller général, PDC. Accorder plus de places aux femmes qui ont fait l'histoire, voilà une idée séduisante; cela d'autant plus pour moi qui ai étudié l'histoire et constaté que certaines figures féminines ont parfois été reléguées sans raison en note de bas de page. Réfléchir à la présence féminine dans l'espace public, pourquoi pas donc ? Par contre, pas question pour le groupe PDC de défendre la proposition de ce soir et cela pour de multiples raisons.

Tout d'abord son titre : Pourquoi parler des Valaisannes ? Nous représentons ici la population sédunoise. Si de très nombreuses Valaisannes ont accompli de grandes choses dans des domaines variés, tant mieux, mais laissons à leurs communes respectives la tâche de les honorer et restons pour les sédunoises.

Si l'on prend ensuite les demandes du postulat : identifier les rues, places et bâtiments qui peuvent être renommés dans une société inondée de papiers administratifs, d'informations stockées sur internet et de géolocalisations, changer le nom d'un lieu pose des difficultés importantes en termes logistiques, organisationnels ou financiers. Quant au deuxième objectif qui parle d'une mise en œuvre avec des quotas d'au moins 30 % (cela serait d'ailleurs plus efficace de le faire par le biais d'une motion plutôt que par un postulat), cette politique de 30% de quotas est évidemment contre tout ce que le PDC défend, surtout quand on ne sait pas à quoi font référence les 30%. En plus, la compétence de nommer les lieux appartient au Conseil municipal et il le fait très bien. Les derniers exemples, le Port-Franc ou la Crèche des Châteaux, sont des réussites et nous pouvons donc qu'encourager le Conseil municipal à continuer sur cette voie.

Quant au rôle de modèle offert par une rue, permettez-moi d'en douter. Les personnalités tombent vite dans l'oubli. Aucun homme ici ne s'est lancé en politique à l'évocation de Maurice Troillet ou de Roger Bonvin, aucun géomètre n'a de pensées pour le travail admirable du Chanoine Berchtold, et, transformer la rue des Tonneliers en ruelle des Lavandières ne va rien changer en termes d'égalité, de partage des tâches ou de reconnaissance. Ensuite, dernier élément, nous sommes en Suisse dans une société fondée sur la modestie et le pouvoir partagé où les têtes qui dépassent sont mal vues. Laissons donc les personnalités dans les dictionnaires historiques et intéressons-nous plutôt aux personnes vivantes. Soutenons les jeunes qui s'engagent, mettons en avant les femmes qui réussissent, remercions les bénévoles célébrant les succès individuels ou collectifs, mais s'il vous plaît, gardons les lieux-dits, les arbres et les oiseaux pour les futurs quartiers de notre ville. Cela suffira largement. De plus, lorsqu'il faut encourager concrètement les femmes sur le marché du travail, par exemple, en supprimant les injustices fiscales pour les couples, en augmentant les déductions pour les frais de garde, ou lorsqu'il faut élire une Conseillère aux Etats à Berne, la Gauche est bien souvent absente. Nous refusons donc d'avoir des leçons de morale sur la place des femmes. Le groupe PDC vous propose donc de refuser ce postulat. Toutefois, je vais conclure sur une proposition qui va dans le sens des signataires. Il est, en effet, une injustice flagrante en termes d'égalité hommes/femmes dans la nomenclature de la ville. Alors qu'il existe un passage des Capucins et un passage des Marianistes, aucun espace public ne mentionne les sœurs hospitalières ou les Ursulines. Pourtant, personne ne peut nier l'extraordinaire travail effectué par ces communautés religieuses au service de toute la population sédunoise. La modestie de ces femmes admirables en souffrira peut-être, mais elles méritent que l'on rende justice à leurs contributions. J'invite donc le Conseil municipal à trouver la manière la plus adaptée pour saluer ces décennies d'engagement sans faille de ces femmes.

Guex-Crosier Johanne, Conseillère générale, AdG. Je vais pouvoir donner réponse à quelques interpellations de nos collègues UDC et PDC à savoir qu'est-ce que cela va apporter à la cause féminine ? Eh bien, c'est assez simple. Nommer c'est rendre visible. Afficher c'est rendre public. Alors certes, cela peut paraître symbolique mais c'est au moins déjà ça. Donner des noms de femmes aux rues de la capitale du canton c'est montrer la voie pour une égalité réelle, visible et publique.

Une seule rue à Sion porte le nom d'une femme et c'est une sainte. Autant vous dire que cela n'est plus tout à fait en adéquation avec les mœurs actuelles. Non pas que les femmes ne sont plus des saintes mais qu'elles soient si peu représentées dans l'espace public. Magnanime et pour ne pas trop brusquer les esprits, nous laissons le temps décider au Conseil municipal pour mettre en œuvre cette toute petite action qui pourrait bien être un pas supplémentaire en direction d'une meilleure représentativité des femmes dans l'espace public. Il ne s'agit ici que de cela et les symboles ont parfois une portée qui peut nous emmener sur une réelle égalité. Nous allons évidemment soutenir ce postulat et espérons pouvoir mener ce combat au-delà des lignes partisans.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. Je vais quand même relever une ou deux remarques qui ont été portées par mes collègues. Dire qu'honorer des femmes sur la place publique ou dans l'histoire n'apporte rien à l'égalité, c'est un peu méconnaître le problème.

Comme on a stipulé dans le début de ce postulat, nous avons déjà la Constitution fédérale qui définit les droits égaux. Nous avons aussi un office cantonal de l'égalité en Valais mais on voit très bien que légiférer simplement ne suffit pas. Pourquoi ? Parce qu'il y a un gros travail à faire dans le changement des mentalités et dans l'éducation. Et c'est pour cela que quand on parle de promouvoir l'égalité, on

parle d'un domaine multifactoriel. Ce n'est pas simplement définir que tout le monde a droit à un salaire égal, ce n'est pas simplement dire que les femmes ont le droit de vote, on doit aller plus loin que cela. Et c'est pour cela que cela me décourage de voir des enseignants proposer que «honorer des femmes dans l'histoire par des noms de rues n'apporte rien à l'éducation de nos jeunes». Nos jeunes sont tout de même attentifs à ce qui se passe autour d'eux, au fait qu'il y a des places et des rues qui sont nommées pour des illustres personnages et il y en a qui s'intéressent à savoir qui sont ces personnes. L'histoire et les traditions sont importantes dans notre culture. Cela nous forme et cela nous aide aussi à définir comment on se voit soi-même et quels sont nos projets de vie. C'est dans ce sens-là que l'on souhaiterait encourager plus de jeunes femmes à être plus ambitieuses dans leur projet de vie, que ce soit en politique, dans le domaine social et éducatif ou artistique. Je m'excuse si le titre vous a gêné «honorer les Valaisannes». Bien sûr, on peut certainement se concentrer sur les séduinoises. Il y a de nombreuses séduinoises que l'on pourrait honorer. Comme ma collègue, Chantal Paladini, vous en a parlé, il y a également Madame Renée De Sépibus qui a fondé le mouvement «Suffrage féminin» en Valais. Il y a beaucoup de femmes qui sont restées à l'écart et aux oubliettes, non seulement dans nos livres d'histoire mais également sur la place publique.

Un quota de 30 %, je m'excuse mais en aucun cas ici on parle de quota. On parle d'un objectif, on parle de se fixer une cible. C'est un des principes de base du management par objectif et je suis certaine que le Conseil municipal en a parfaitement conscience, surtout quand on ne fixe aucun délai dans le temps. On dit simplement : «on veut être conscient et on veut travailler vers un objectif de voir au moins 30% des noms des rues qui honorent des personnages à être également attribués à des femmes qui ont contribué à l'histoire du Valais». Ce n'est pas du tout un quota fixe, ce n'est pas un 30 % qui concerne toutes les rues et les routes de Sion. On parle uniquement de rues qui honorent des personnages parce que l'on souhaite que les femmes aient leur part dans l'histoire et qu'elles soient également honorées dans les places publiques à Sion.

La proposition de reconnaître certaines communautés religieuses. On peut certainement en prendre note. Je pense que cela peut aussi être un pas dans la même direction. Personnellement, je trouve que les femmes jusqu'à présent ont été beaucoup trop modestes. Moi en premier; c'est la raison pour laquelle je suis ici ce soir et je vous dis «non, honorer une communauté ne suffit pas, nous devons honorer des individus et des individus féminins». Voilà, je vous propose ceci et je vous rappelle aussi que cette année, nous fêtons les 50 ans du suffrage féminin en Valais. Je trouve que ce serait vraiment triste que Sion ne puisse pas montrer une certaine volonté à surmonter les lourdeurs administratives, s'ils y en avaient, pour faire un effort et reconnaître le nom de plus de femmes qui ont contribué et marqué l'histoire de notre ville et de notre canton. Voilà, je vous remercie.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Madame Betchov, vous pouvez regagner votre place. Nous allons passer au vote de ce postulat. Les conseillères et conseillers qui acceptent ce postulat appuient sur la touche verte, avis contraire touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Ce postulat est refusé par 27 non, 20 oui, 1 abstention.

VI- Développement et vote du postulat interpartis concernant la "Création d'un poste de délégué à l'énergie".

Carruzzo Sébastien, Conseiller général, Les Verts. Par le présent postulat, les cosignataires proposent que le Conseil communal réfléchisse à la création d'un poste de délégué à l'énergie. En effet, suite à l'acceptation, lors du plénum de février 2019, d'une motion intitulée "Pour un règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle des énergies renouvelables", en phase avec la politique énergétique de la ville dont nous venons de parler, nous devons de nous donner les moyens de nos ambitions et d'augmenter le temps de réflexion et d'action consacré à ces questions. Pour ce faire, il nous paraît indispensable d'engager une personne disposant des compétences nécessaires qui pourra se dédier pleinement à la tâche de planifier et de mettre concrètement en place la politique énergétique de la commune telle que voulue par le Conseil général. La motion du conseiller Kuchler préconisait notamment de coordonner la mise en œuvre du

programme d'action de la politique énergétique communale, d'en assurer le monitoring, de le faire évoluer.

On sait tous que nous sommes des miliciens et que les politiciens n'ont pas forcément toujours les compétences requises. Pour ce genre de chose donc, il serait intéressant d'avoir un professionnel pour les y aider. Autre préconisation, mettre en œuvre un système d'indicateurs couvrant tous les champs d'actions de la politique énergétique (chauffage, mobilité, électricité – là aussi, je pense qu'un professionnel serait utile), évaluer les projets communaux selon la politique énergétique et proposer des solutions pour les orienter, coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de projets transversaux avec les différents services de la ville, ainsi qu'avec les communes environnantes et l'Etat du Valais.

La planification et l'application des différents points contenus dans le règlement modifié, la gestion et l'éventuel développement du portefeuille énergétique de la ville (on peut penser aux participations dans les sociétés hydroélectriques, le chauffage à distance, la production de gaz, la distribution de gaz naturel, etc.) nécessitent un travail d'envergure et transversal (cela couvre plusieurs dicastères de la ville). Il va donc falloir penser, planifier et contrôler les différentes actions nous permettant d'atteindre les ambitieux objectifs que sous-tend notre acceptation en plénum de la motion Kuchler. A ceux qui craindraient que nous réinventions la roue ou que nous créions des redondances à l'intérieur des services de la Municipalité, rappelons que Sierre, ville voisine, a déjà franchi ce pas et ne cesse d'augmenter le pourcentage de travail accordé au titulaire de ce poste. La personne chargée de cette mission dans notre commune sera appelée à permettre la mise en œuvre d'une politique encore mieux pensée, digne du chef-lieu d'un canton riche en potentialité énergétique. La création d'un tel poste ne pourra enfin que faciliter dans le futur le renouvellement du label "Cité de l'énergie" attribué à notre ville depuis quelque temps déjà, certification de laquelle nous tirons tous une légitime fierté.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. En cette période de réchauffement climatique, il est grand temps de prendre en compte les aspects liés à la politique énergétique. Historiquement, suite à un postulat accepté par le Conseil général en 2004, nos autorités ont édicté un règlement. Je vous fais grâce de la dénomination de ce règlement.

Après l'avoir soigneusement parcouru, le conseiller Fabien Kuchler a estimé, à juste titre, qu'il comportait un certain nombre de lacunes auxquelles il était temps de remédier. La motion discutée auparavant met en exergue un certain nombre de précisions sous forme d'objectifs précis qui mériteraient de figurer dans un tel règlement. Elles concernent notamment la couverture des toitures par du photovoltaïque, la suppression des chauffages électriques, la promotion d'énergies renouvelables, la mobilité électrique. Ces éléments sont incontournables dans le cadre d'une politique énergétique soucieuse de l'environnement. Les objectifs à poursuivre dans ces différents domaines, les échéances à respecter mériteraient, comme le demandait la motion, d'être précisés. Pour Les Verts, la réponse transmise précédemment par nos autorités s'avère partielle mais surtout peu ambitieuse.

Au-delà des informations qu'elle fournit, elle met en exergue le rôle joué par l'entreprise OIKEN dans l'élaboration de la stratégie énergétique envisagée par nos autorités. Il est parfaitement compréhensible que cette entreprise puisse être consultée sur un plan énergétique par les dicastères concernés. N'en demeure pas moins que OIKEN, en tant qu'entreprise, se doit de poursuivre son développement en incitant ses clients à consommer quel que soit l'origine de l'énergie qu'elle fournit. Ce souci de rentabilité est susceptible parfois d'entrer en conflit avec une politique énergétique qui doit peu à peu prendre en compte le réchauffement climatique. En outre, s'occuper de la politique énergétique nécessite une réflexion et un travail d'une envergure certaine. Cela sous-entend de prendre en compte, entre autres les dimensions suivantes (certaines ont déjà été d'ailleurs citées par mon collègue Sébastien) : la réduction de la consommation d'énergie pour une utilisation économe, rationnelle et efficace (sobriété énergétique, assainissement des bâtiments, optimisation de l'exploitation etc.), l'augmentation de la part des énergies renouvelables, si possible indigènes dans la consommation finale, la réduction des impacts sur l'environnement liée à la production et à la consommation d'énergie, la vision d'un développement urbain intégré (urbanisme, mobilité, environnement), ceci dans le but de maîtriser le développement urbain aussi bien à l'échelle locale qu'à l'échelle régionale, l'information, la communication et la sensibilisation des groupes cibles sur les économies d'énergie, le recours aux énergies renouvelables, la mobilité et le développement durable, la fixation des montants des subsides

attribués à la promotion d'énergies renouvelables, les objectifs y relevant, la coordination des actions entreprises par les différents services au niveau de l'utilisation et de l'économie d'énergie, la détermination d'une vision à long terme de la politique énergétique menée par notre cité, la direction de la future commission énergie, l'établissement d'un budget énergétique tenant compte de l'urgence climatique sans oublier qu'il faudra bien un moment ou à un autre se calquer sur le plan climat de l'État du Valais, un plan qui demandera aux communes passablement d'aménagements au niveau énergétique.

A partir de là, on peut se demander si ces différents aspects peuvent être traités exhaustivement par une entreprise semi-publique comme OIKEN, ce d'autant plus qu'elle a étendu son champ d'action sur la quasi-totalité du Valais central. La Ville de Sion n'est donc plus son principal centre d'intérêt. Sierre, de son côté, l'a bien compris comme l'a précisé Sébastien. Cette commune a récemment nommé, en 2018, un délégué à l'énergie chargé de travailler les objectifs qui viennent d'être cités. Que l'on se comprenne bien, la création d'un tel poste pour notre ville n'empêchera en rien une collaboration future avec OIKEN, ne serait-ce que pour assurer un approvisionnement durable en énergie sur l'ensemble du territoire sédunois. D'autres éléments déjà traités avec cette entreprise actuellement continueront de l'être dans le futur. Cette collaboration sera tout naturellement menée par le délégué à l'énergie si ce postulat débouche sur la création d'un tel poste. Pour conclure, il est intéressant de rappeler ici que le Conseil général, à travers un amendement du budget 2020, a refusé un nouveau poste au dicastère administration et finances. Ne serait-il pas envisageable de profiter de cette économie pour favoriser l'arrivée d'un délégué à l'énergie quel que soit le pourcentage d'engagement dont il bénéficiera pour débiter le travail qui est attendu de sa part ?

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Le groupe PLR a pris connaissance du postulat des Verts et autres cosignataires au sujet de la création d'un poste de délégué à l'énergie.

Le groupe souhaite relever que la Ville de Sion a déjà donné un mandat de délégué à l'énergie à OIKEN pour accompagner la ville dans son volet opérationnel. Comme le propose le postulat, il s'agirait ainsi de créer un poste supplémentaire, poste qui créerait, premièrement, une redondance de tâches et, deuxièmement, des coûts supplémentaires bien plus élevés. De plus, il est nécessaire de mentionner que la présence d'un délégué à l'énergie dans une ville de notre taille ne représente pas une condition suffisante, ni une garantie pour que ce thème soit appliqué et traité de manière plus efficace. Il faut, d'une part, que la Municipalité porte ce thème de manière transversale au sein de tous ses dicastères. Ce point est d'ailleurs un des éléments clés qui ressort de la réponse de la motion Kuchler avec comme point central la création de cette nouvelle commission énergie.

Il faut, d'autre part, suivre un programme et appliquer des mesures dans le cadre de la politique énergétique. À ce propos, le service de l'énergie du canton du Valais vient de faire évoluer son soutien financier. Il a remplacé ainsi le soutien direct, au travers d'une participation aux salaires d'un délégué à l'énergie, par un soutien à des mesures concrètes au nombre de 19.

Une nouvelle organisation proposée au travers d'une commission énergie "Créons l'interface avec le Conseil et la réalisation des mesures par OIKEN" devrait ainsi pouvoir répondre à ces missions avec toute l'application et l'efficacité attendue. Il faut de notre avis laisser cette nouvelle organisation se mettre en place, faire ses preuves et, le cas échéant, proposer leurs conclusions si ces dernières devaient s'avérer inefficaces et si des lacunes devaient être constatées. Le PLR de Sion, tant par ses actions et décisions au sein de la Municipalité que par ses motions, postulats et autres votes au sein du Conseil général, est un parti clairement conscient des enjeux énergétiques et restera très attentif à toute évolution dans ce domaine et notamment de l'efficacité de cette nouvelle organisation mise en place. Le groupe PLR propose dès lors de refuser ce postulat concernant la création d'un poste de délégué à l'énergie et attend avec impatience le bilan de la nouvelle organisation avant de vouloir demander un quelconque changement.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Le PDC, comme à son habitude, garde sa ligne et ne soutiendra pas le postulat qui demande l'engagement d'un délégué à l'énergie.

Nous avons notamment refusé la motion Kuchler à cause de ce risque. Aujourd'hui, la réponse complète de la Municipalité à cette motion nous donne en grande partie raison. Notre refus est tout d'abord motivé par la limitation des charges pérennes de notre commune et d'autre part afin d'éviter les redondances puisque la ville a mis en place les mesures organisationnelles nécessaires. En effet, actuellement et comme expliqué dans la réponse de la Municipalité à la motion Kuchler, la commune travaille en étroite collaboration avec OIKEN qui possède déjà les compétences nécessaires en matière d'énergie. Cette nouvelle société, issue de la fusion de 2 entités, est l'occasion d'avoir de nouvelles compétences et surtout de les partager entre collectivités publiques. C'est ce que l'on appelle des synergies, et nous sommes persuadés que c'est cette voie-là que notre commune doit emprunter. Actuellement, cette collaboration coûte environ 60'000 francs à la commune, bien moins que ce que coûterait l'engagement d'un délégué à l'énergie.

Nous notons également que, dans les mesures d'encouragement aux économies d'énergie, le montant de 160'000 francs alloué aux subventions pour tiers chaque année semble insuffisant tant et si bien que l'on doit limiter le montant accordé par demande. C'est le point du règlement sur les énergies renouvelables que nous devons avaliser lors de notre prochain plénum, et l'on veut engager un délégué énergétique qui nous coûterait autant que ce que la commune met à disposition pour la rénovation énergétique des bâtiments d'une ville de bientôt 35'000 habitants. L'engagement d'un délégué à l'énergie dans ces conditions manque cruellement de cohérence. Mettons par contre les moyens dans des actions concrètes qui ont fait leurs preuves et qui sont réalisées à l'échelle nationale dans le cadre du programme bâtiment. Pour ces raisons, notre groupe refusera ce postulat.

Pallara Juan Carlos, Conseiller général, AdG. Le postulat interpartis qui nous est présenté ce soir demande la création d'un poste de délégué à l'énergie. La question de la politique énergétique semble être un défi pour tous et cela dans différents domaines comme ceux cités dans la motion de notre collègue Kuchler et dans le postulat qui nous est présenté. Nous avons déjà eu l'opportunité d'en débattre sous différents angles et à plusieurs reprises dans ce parlement. Nous nous sommes dotés d'un règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion d'énergies renouvelables, lequel ne semble plus être à jour. Nous devons l'adapter à la suite du bilan analytique 2019 du programme de subventions comme relevé dans la réponse à la motion et cela afin de mieux répondre aux nombreuses demandes des citoyens. Aussi, dans la conclusion de la réponse à la motion, la Municipalité donne 3 pistes et mesures d'amélioration en matière de politique énergétique, mesures qui ont été citées par Madame Volpi Fournier et notre collègue Kuchler.

Dès lors, afin de mieux élaborer la mise en œuvre de ces différents programmes de notre politique énergétique, il serait essentiel qu'une personne soit nommée au poste de délégué à l'énergie. Celui-ci pourrait mieux coordonner les divers projets en tenant en compte de la transversalité avec les différents services de la ville. Le champ d'action de cette politique devrait rester, de notre point de vue, à l'intérieur de la commune et sous le contrôle de la Municipalité, tout en gardant l'approche avec les communes environnantes et l'État du Valais.

Rappelons que d'autres villes, comme Neuchâtel, Sierre et Vevey, se sont déjà dotés d'un ou d'une déléguée communale à l'énergie. En complément, nous nous permettons de poser la question suivante : "Ne faudrait-il pas mettre le domaine de l'énergie dans un dicastère approprié ?", comme par exemple dans le dicastère bâtiments et constructions ou dans le dicastère urbanisme et mobilité au lieu du dicastère de l'économie et du tourisme. Vous l'avez compris, l'AdG vous recommande donc de soutenir le postulat interpartis pour la création d'un poste de délégué à l'énergie.

Fumeaux Dionys, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC a pris connaissance avec intérêt du postulat des Verts demandant la création d'un poste de délégué à l'énergie, ainsi que la réponse apportée par la Municipalité à la motion relative à l'énergie traitée au point 4 de ce plénum.

Le postulat s'appuie en partie sur la motion pour justifier la création du poste. À la lumière de la réponse fournie par la Municipalité qui n'apporte pas de modifications substantielles au règlement et aux mesures incitatives mises en place, le groupe UDC estime que cette justification n'est plus opportune. Le plan directeur communal a certes été modifié mais a été peu touché par l'approbation de 2018 sur son volet énergie. Le chauffage à distance a certes vu la mise en place d'un règlement mais son

exploitation a été confiée à une entité privée et non à un service. Pas de raison suffisante selon nous pour créer un poste.

Reste la question de l'avenir du service auquel la Municipalité n'a pas apporté de réponses satisfaisantes lors du dernier budget. Le service qui subit en dernière année de législature un jeu de chaises musicales et un redécoupage dû au taux d'activité plus important du vice-président. Dans ce contexte, il semble inopportun d'intégrer par petites touches de nouveaux cahiers des charges. Au contraire, une vision claire du découpage des services et un bilan du passage à 9 conseillers semblent requis. Et ce n'est pas parce que Sierre l'a fait que cela est une nécessité pour nous. Nous devons d'abord travailler avec ce que l'on a, avec la valeur de nos chefs de service et de nos conseillers municipaux et selon la situation dans laquelle nous vivons. Donc, le groupe UDC rejette ce postulat et vous invite à faire de même.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. Je n'ai plus de prise de parole, Monsieur Carruzzo, vous pouvez répondre.

Carruzzo Sébastien, Conseiller général, Les Verts. D'abord, je veux rassurer mon collègue Zuchuat. Il n'y a aucun quota. On ne dit pas quel est le pourcentage auquel cette personne devra travailler. C'est un postulat, donc c'est la Municipalité qui en décidera. Je ne sais donc pas comment il arrive à nous dire que cela va coûter 160'000 francs puisque l'on ne sait pas à combien il va travailler. Je tiens à rassurer Monsieur Turatti. Il y a des tas de gens qui travaillent très bien à la commune et on ne les empêche pas de travailler. Je ne vois donc pas pourquoi une nouvelle personne ne pourrait pas travailler.

Ensuite, vous parlez de synergie. Synergie en principe implique qu'il y ait plusieurs participants. Alors, si la synergie est à l'interne de OIKEN, c'est très bien, je n'ai rien contre OIKEN. Mais si vous voulez faire une politique énergétique pour une ville, je trouve que c'est quand même un peu spécial de considérer que c'est une entité parapublique qui va devoir s'occuper de la politique énergétique de la ville. C'est à l'intérieur de la Municipalité que cela doit se trouver. Cette personne peut être engagée à 10, 20, 50; ce n'est pas à moi de décider, ni à vous d'ailleurs. C'est justement pour cela que l'on en a besoin, c'est parce qu'il y a un développement. La situation actuelle est ce qu'elle est, mais elle ne sera pas toujours comme cela. On a, pendant longtemps, bénéficié d'un apport relativement important au niveau financier de l'énergie. Maintenant, on voit que c'est beaucoup plus compliqué. Peut-être que cette personne-là, si elle arrive à orienter comme il faut la politique, sera plus un investissement qu'une dépense. C'est pour cela et c'est dans cette idée-là que l'on a écrit ce postulat. J'imagine bien que je ne vous ai pas convaincu mais je tenais quand même à vous répondre.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. Vous pouvez regagner votre place. Nous allons passer au vote de ce postulat. Les conseillères et conseillers qui soutiennent ce postulat s'expriment en appuyant sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Ce postulat pour la création d'un poste de délégué à l'énergie est refusé par 32 non, 16 oui et 1 abstention.

VII- Développement et vote du postulat interpartis "Non à la pollution de vos eaux".

Reist Martin, Conseiller général, UDC. Comme vous l'aurez lu et constaté, il s'agit ici d'un postulat citoyen qui peut démontrer par sa nature civique et responsable le bon vouloir d'un Conseil général uni pour la qualité des eaux de la Ville de Sion.

Je ne vous relirai pas une deuxième fois ce postulat que vous avez tous eu l'occasion de lire, je l'espère. Cependant, pour pouvoir donner le point central de ce postulat, donc du texte, nous suggérons une mise en application dans l'espace public d'une signalisation préventive pour une qualité des eaux

optimale. L'application d'une consigne, d'un logo écologique comme vous pouvez voir ici mais vous devez tous l'avoir sur vos PDF ou sur vos papiers, à chaque bouche d'évacuation ou bouche d'égout offrirait un rappel quotidien du devoir civique des citoyens dans la lutte contre la pollution des eaux, suivi avec un slogan «Ne polluez pas vos eaux». Cela impacterait sûrement directement l'individu dans le domaine public.

De plus, nous avons également bien compris que la tendance des autorités de la Ville de Sion était la sensibilisation plutôt que la répression. Je fais écho au parc du jardin de la Planta où vous êtes contre la répression; vous préférez une sensibilisation avec les poubelles et tout le reste. On a donc bien compris que ce qui intéresse le Conseil, c'est la sensibilisation. Et là, nous y sommes. Ce serait aussi l'occasion de prouver aux Sédunois que le Conseil général se soucie de l'intérêt général de la ville et que nous ne sommes pas toujours dans une politique clanique, une politique politicienne ou d'un certain partisanisme. Encore une fois, il ne s'agit pas du tout d'idéologie mais de bon sens. Pour être aussi totalement transparent avec vous, cette idée vient de nos chers voisins les Fribourgeois, lorsque j'étais en balade en Gruyère, au pied de l'entreprise qui fait une bonne réputation à notre patrie, qui est l'entreprise Cailler. Cette dernière utilise cela depuis quelques années à côté du centre accueil visite, et en même temps pour tout ce qui est leurs étapes d'entreprise, quand les camions arrivent, et apparemment, cela a extrêmement bien sensibilisé les gens à ne pas tout jeter dans ces bouches d'égout qui, en général, sont pour certains l'endroit idéal pour jeter des choses que l'on pourrait refuser. De plus, vous l'avez vu, la Ville de Sierre a également appliqué quelque chose de similaire. Je pense que ce postulat pourrait faire écho à la communication de la Ville de Sion sur la mise en valeur de la qualité de nos eaux. Vous voyez tous cette fameuse carafe de Sion; là, on parle aussi de valorisation de nos eaux. Je pense donc que l'on pourrait toucher juste si l'on se mettait tous ensemble pour voter cela. Je vous encourage encore une fois à soutenir ce postulat qui semble rassembleur et intuitif. Je remercie également les cosignataires de ce postulat.

Sierro Christophe, Conseiller général, PDC. La Ville de Sion valorise son eau potable depuis plusieurs années. Pour promouvoir un or bleu de qualité, la Municipalité pourrait également encourager chaque citoyen à s'impliquer dans la protection de l'eau. Dans cette optique, ce postulat propose, à l'instar de la commune de Sierre, de sensibiliser notre population à cette thématique par la pose à même le sol de petites plaquettes informatives à proximité des grilles d'égouts destinées à l'évacuation des eaux claires et des milieux naturels. Ce sont donc des bouches d'égout qui ne sont pas reliées, ni raccordées à une station d'épuration. Il s'agit là essentiellement d'eau de pluie, de routes et de toitures. Cette mesure est peu coûteuse et simple à implémenter. Elle vise à dissuader les passants de jeter dans ces bouches d'égout des eaux usées, des mégots, des chewing-gums et d'autres petits déchets.

En Suisse, il faut préciser qu'environ un tiers des canalisations ne sont pas connectées à des steps. À Sierre, en 2018, 80 plaquettes ont été posées dans des lieux ciblés. Cette mesure est par ailleurs soutenue par l'office fédéral de l'environnement qui relate sur sa page internet l'expérience en la matière de plusieurs cantons et communes. Convaincu du bien-fondé d'une sensibilisation de la population à la protection de l'eau, le groupe PDC soutiendra donc ce postulat et vous invite à en faire autant.

Rossier Gérard, Conseiller général, Les Verts. Si je partage pleinement les 3 premières phrases de ce postulat, je suis très dubitatif sur la solution proposée de signalétique près des bouches d'eau de surface. En dehors des cigarettes, que peut bien jeter le piéton dans ces bouches ? Il faut savoir qu'une partie de l'eau de ces bouches va directement au Rhône, l'autre partie est reliée à la step.

Lorsque j'ai visité la station d'épuration des eaux de Châteauneuf avec la commission de gestion il y a 5 ans, le principal problème était d'éviter que la population ne jette dans les WC les serviettes non textiles et les cotons tiges, car leur élimination devait se faire pratiquement à la main. Oui, il y a un problème de communication et de sensibilisation de la population. Oui, il faut tout faire pour éviter une pollution de l'eau. Mais j'ai de sérieux doutes sur l'utilité d'une plaquette devant les bouches de trottoir. Si l'on veut éviter que les mégots de cigarettes finissent dans ces bouches, installons plus de boîtes à mégots que nous avons décidées dans ce Conseil, ou distribuons plus largement les petites boîtes à mégots dont dispose la commune.

Ce qui est efficace, c'est une formation systématique dans les écoles, centre de formation, sur la nécessité de protéger notre eau potable, ainsi qu'une information adéquate auprès de la population sur les gestes à éviter et les bonnes pratiques. Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts laissera la liberté de vote.

Reist Martin, Conseiller général, UDC. Merci au groupe PDC de son soutien qui est capital. Merci également aux Verts pour vos réflexions que je considère comme complémentaires et légitimes.

Pour tout ce qui concerne les cigarettes, je prends cela pour de la politique politicienne. Néanmoins, comme pour citer d'ailleurs le parti socialiste et Madame Guex, je pense qu'afficher c'est rendre public. Je vous encourage donc à soutenir notre postulat.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons passer au vote de ce postulat. Les conseillères et conseillers qui soutiennent ce postulat s'expriment en appuyant sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le postulat "Non à la pollution de vos eaux" est accepté par 46 oui, 0 non et 3 abstentions.

VIII- Développement et vote du postulat du groupe des Verts "Pollution lumineuse".

Pfister Brigitte, Conseiller général, Les Verts. Vous avez tous pris connaissance du postulat sur la pollution lumineuse. Je ne vais pas vous en faire une relecture. Je me contenterai d'en résumer l'essentiel.

Ce postulat propose, dans un premier temps, de faire un état des lieux précis et chiffré de la pollution lumineuse qui nous permettra dans un deuxième temps de prendre des mesures concrètes qui soient efficaces, rationnelles et ciblées.

Le but étant de diminuer, dans la mesure du possible, le taux de pollution lumineuse de la capitale. Comme on le sait, ces nuisances affaiblissent la biodiversité, ont un impact néfaste sur la santé humaine et représentent un coût non négligeable sur les frais liés à l'éclairage public, pour ne citer que ces quelques exemples. Je suis à votre disposition pour prendre en compte vos remarques concernant ce postulat et répondre à vos éventuelles questions.

Maury Cindy, Conseillère générale, AdG. Il est en effet évident que la pollution lumineuse est un problème reconnu et pour lequel des mesures doivent être entreprises. Toutefois, une éventuelle diminution de l'éclairage dans certains quartiers de périphérie, tels que Champsec ou Vissigen à titre d'exemple, nous inquiète. En effet, l'éclairage dans ces zones procure un sentiment de sécurité que nous ne souhaitons pas perdre. Se promener de nuit, en pleine Ville de Sion, avec ses vitrines commerciales et son éclairage régulier n'est pas comparable à la situation des autres quartiers. Nombreuses et nombreux sont les jeunes à rentrer de soirée à pied et à traverser des espaces qui ne sont pas toujours forcément très bien éclairés.

Nous pensons également à ceux qui promènent leurs chiens, qui rentrent à pied de leur travail ou qui, pour une raison ou une autre, doivent traverser ces espaces de nuit. C'est pourquoi, le groupe AdG est mitigé et, en cas d'acceptation, nous demandons à la ville de porter une attention toute particulière aux sentiments de sécurité que ces éclairages peuvent procurer.

Vergères Pierre Michel, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC salue cette motion. La qualité de vie des habitants de notre commune passe aussi par un confort visuel le soir et la nuit. Ne pas avoir besoin de se calfeutrer consciencieusement pour avoir un sommeil régulier fait aussi partie de cette qualité de vie. Même si, en termes de qualité de vie, nos concitoyens sont en général des privilégiés, il n'est pas bon de se reposer sur ses lauriers et une baisse significative de l'intensité lumineuse la nuit est une des mesures à même de l'améliorer encore. Le seul bémol pour notre groupe est la demande

d'un état des lieux. Pour nous, il n'est pas tant demandé d'étudier que d'agir. Nous pensons que les premières mesures d'économie dans ce domaine ont été faites sans de grandes études et par des prises de décisions simplement. Les éventuels défauts constatés vont être corrigés relativement facilement.

Nous encourageons la commune à continuer sur cette voie et de diminuer ces grandes clartés nocturnes qui servent surtout à quelques hérissons et aux chauves-souris. Le groupe UDC soutient donc cette motion.

Bornet Ruth, Conseillère générale, PLR. Le groupe PLR reconnaît l'importance de la problématique décrite par le postulat. Toutefois, il ne le soutiendra pas car notre groupe a le sentiment qu'il enfonce des portes déjà ouvertes. En effet, la ville s'est dotée depuis plusieurs années d'un plan lumière. Les réflexions et actions sur ce thème sont déjà en grande partie implémentées. En 2016, la ville avait notamment testé la désactivation totale de l'éclairage entre Sion et Bramois, puis adapté l'horaire de l'interruption. A la suite du succès de l'expérience menée sur l'action Bramois, celle-ci a été étendue à d'autres segments de la ville. À côté de cela, le remplacement progressif des lampadaires au mercure et au sodium par des LED se poursuit et devrait s'achever ces prochaines années. Les nouveaux lampadaires fonctionnent en 2 phases dont une est moins intense durant la nuit. On utilise également un éclairage dynamique dont l'intensité augmente au passage d'un piéton dans différentes zones résidentielles (à Bramois, à Platta, à pont-de-la-Morge, à Montorge et à Salins).

Les services de la ville, avec l'appui de OIKEN, démontrent déjà concrètement leur engagement contre la pollution lumineuse. Celle-ci ne pourra pas être combattue uniquement par le secteur public. Il faut également convaincre les privés, entreprises et habitants de diminuer l'utilisation de l'éclairage nocturne. À la fin de l'été dernier, la ville a d'ailleurs dans ce sens récompensé et soutenu le projet de deux collégiennes dans le cadre du programme «Les jeunes changent le monde» visant à rationaliser l'utilisation des enseignes lumineuses et vitrines d'entreprises ainsi qu'à identifier, avec l'aide de bénévoles, les lieux posant problème sur le territoire communal.

Ce postulat nous dérange donc sur la forme et non sur le fond car il laisse supposer que la ville ne s'est pas préoccupée de la pollution lumineuse à ce jour; ce qui ne correspond pas à la réalité. Nous ne soutiendrons donc pas et demandons en lieu et place à l'exécutif de venir simplement présenter au Conseil général un état d'avancement du plan lumière.

Barras Dominique, Conseiller général, PDC. Le postulat qui nous est soumis ce soir présente le problème de la pollution lumineuse comme reconnu depuis une quinzaine d'années déjà. Pour ma part, j'ajouterai que ce problème, ainsi que celui des économies d'énergie ont été pris à bras le corps par la ville depuis 10 ans avec l'arrivée des LED. Les actions entreprises par la commune déploient d'ailleurs aujourd'hui leurs effets. La ville travaille ainsi sur plusieurs plans pour améliorer l'efficacité de l'éclairage public et diminuer la pollution lumineuse.

Tout d'abord, lors de la rénovation du parc de luminaires avec un engagement financier important permettant un renouvellement total du parc en moins de 50 ans, mais aussi en appliquant les températures de couleur des sources de 3'000 kelvin, température préférable au blanc neutre pour limiter les impacts sur la faune; également, avec l'abaissement des niveaux de lumière des luminaires LED de 23 heures à 5 heures 30 depuis 10 ans déjà, en coupant les illuminations dès 23 heures pour les monuments mais aussi dans certaines zones, notamment autour du stade de Tourbillon comme on l'a déjà mentionné; et enfin en appliquant de l'éclairage dynamique, à savoir dès 21 heures 30 abaissement à 20% de la puissance de éclairage et augmentation à 100% lors de passage et dès 23 heures 0% avec augmentation casuelle à 50%.

Les travaux de modernisation sont établis par quartier selon un plan lumière tenant compte du mobilier lumineux, de la création d'ambiance souhaitée. Les spécialistes de l'éclairage public engagés sont sensibilisés aux problèmes de la pollution lumineuse, d'efficacité et aux effets potentiels sur les animaux. Le travail effectué est un travail de fond, engagé depuis plus de 10 ans, qui nécessite du temps. La ville est déjà un modèle en matière d'éclairage public. En conclusion, notre groupe relève la qualité du travail effectué par la ville et soutient la poursuite de ces efforts. Ajouté à cela, les options

prises récemment par le Grand Conseil dans le domaine de l'éclairage, des mesures complémentaires nous semblent inutiles.

Le groupe PDC ne soutiendra donc pas ce postulat. Néanmoins, au vu de la méconnaissance des travaux entrepris par la ville, il pourrait être intéressant que le service organise, à l'attention du Conseil général, une présentation sur site de ces dernières réalisations.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Lutter contre la pollution lumineuse ne consiste pas à plonger notre ville dans l'obscurité la plus complète durant la nuit. Le postulat des Verts propose simplement à nos autorités de mener une réflexion qui, si tout se passe pour le mieux, devrait déboucher sur un plan d'action permettant d'atténuer les effets nocifs de ce type de pollution. Avant même cette demande, notre commune a déjà pris un certain nombre de mesures à ce niveau et Les Verts le reconnaissent, Monsieur Barras. On ne peut que s'en réjouir. Ce postulat s'il est accepté est tout d'abord un signe de reconnaissance par rapport à ce qui a été mis en place et constitue un encouragement à poursuivre les efforts déjà entrepris. L'élaboration d'un plan d'action visant à atténuer encore plus fortement les effets de la pollution lumineuse sur notre population et sur la biodiversité semble être une suite logique aux efforts consentis jusqu'à ce jour. Donc, je le répète puisque l'on nous accuse de ne pas reconnaître les efforts consentis par la commune.

Au-delà des mesures déjà prises par nos autorités, il existe plusieurs façons de combattre la pollution lumineuse. Prévoir un allumage des réverbères par un détecteur de mouvements (ce qui n'est pas encore généralisé en Ville de Sion), réduire la puissance de l'éclairage à partir d'une certaine heure de la nuit (c'est ce qui est déjà plus ou moins entamé), éteindre un lampadaire sur 2 à partir d'une certaine heure de la nuit, éviter un éclairage excessif des bâtiments patrimoniaux ou institutionnels, supprimer ou diminuer à partir d'une certaine heure les éclairages des vitrines de magasins ou d'exposition. Une mesure identique pourrait être prise au niveau des parkings.

Bien entendu, ces mesures ne pourront pas entrer en vigueur avant d'avoir informé et dialogué avec la population. La commune dispose maintenant d'une responsable de la communication qui est à même d'amorcer ce type de dialogue et de mener à bien une telle information. Selon les mesures envisagées, un contact avec les commerçants devrait s'avérer également indispensable. En outre, avant de prendre une quelconque décision, il conviendrait d'effectuer une analyse précise des usages selon les lieux pour aménager les horaires d'éclairage.

La pollution lumineuse concerne la population et la biodiversité mais également d'autres aspects dont le plus important en cette période de réchauffement climatique est l'émission de CO₂. En effet, maîtriser en partie ce type de pollution revient à diminuer de façon intéressante la quantité de ce gaz émise dans l'atmosphère. Enfin, les actions qui visent à réduire cette pollution concourent aussi à réduire la facture énergétique. On peut citer en guise d'exemple la Ville de Saumure en France, de taille comparable à la nôtre, elle économise une centaine de milliers d'euros par année en appliquant une seule des mesures citées précédemment.

En ce qui concerne la question de la sécurité, elle mérite également d'être abordée. Les zones sombres sont réputées peu sûres. Pourtant, les statistiques montrent que les agressions ont lieu dans les zones éclairées et l'agresseur ayant souvent besoin de lumière pour distinguer sa victime. Paradoxalement, un pourcentage conséquent des cambriolages a lieu le jour. Renseignements pris, les agressions nocturnes dans les rues de notre cité sont pratiquement inexistantes à ce jour. Enfin, et surtout durant la semaine, les rues de Sion sont quasiment désertes à partir de minuit. Je vous invite à vérifier cette affirmation. Pour conclure, les postulats traités par nos autorités n'ont jamais débouché sur de véritables bouleversements. Il en sera vraisemblablement de même pour celui-ci. S'il est accepté, on peut sans autre faire confiance au Conseil communal pour qu'il élabore un plan d'action mesuré et applicable sans problème particulier à l'ensemble de la ville. C'est la raison pour laquelle malgré ce qui vient d'être dit, le groupe des Verts vous encourage à voter en faveur de ce postulat.

Pfister Brigitte, Conseiller général, Les Verts. Merci pour vos prises de position. On n'a jamais dit que la Ville de Sion ne faisait rien pour cela. C'est d'ailleurs écrit dans le postulat, on souligne justement que la ville fait des efforts. On voit qu'il y a beaucoup de mesures qui sont prises, qui sont des mesures

tout à fait correctes et intéressantes mais on aimerait juste avoir une évaluation et une réflexion globale, un plan d'action que l'on puisse nous présenter ici au Conseil général. C'est intéressant de prendre des mesures mais ce serait encore plus intéressant d'avoir un état des lieux complet pour pouvoir identifier clairement les points faibles et les mesures adéquates pour lutter concrètement et efficacement contre cette pollution. Oui, des mesures sont prises mais on aimerait que cela aille plus loin et que ce soit fait plus globalement parce que cette pollution lumineuse n'est vraiment pas anodine; on doit la prendre vraiment au sérieux comme la pollution de l'air, de l'eau, comme le bruit. Je trouverais vraiment intéressant que l'on aille encore plus loin et que l'on montre aux jeunes qui ont justement gagné le projet de développement durable que la ville avait proposé. Ces jeunes collégiennes avaient gagné cet appel à projet. Montrons-leur que l'on a envie d'aller encore plus loin et montrons-leur que l'on se soucie vraiment de cette pollution qui n'est vraiment pas anodine. J'espère que vous allez changer vos prises de position et que vous allez soutenir ce postulat qui me semble vraiment essentiel.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. Vous pouvez regagner votre place. Nous allons passer au vote de ce postulat. Les conseillères et conseillers qui soutiennent ce postulat s'expriment en appuyant sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le postulat "Pollution lumineuse" est refusé par 33 non, 14 oui et 2 abstentions.

IX- Crédits supplémentaires : rapport de la commission de gestion.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. La Cogest a étudié les crédits supplémentaires 2019/nos 7 à 19 et le crédit supplémentaire n° 1/2020. Je prie Monsieur Charles-André Rey, rapporteur de la commission de gestion, de bien vouloir venir nous les présenter.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. Nous avons reçu 13 crédits supplémentaires 2019 qui étaient, pour les 13, des crédits supplémentaires liés. Le montant global de ces crédits est de 3'580'000 francs. Je vous citerai quelques-uns pour les plus importants. Le 2019/12 qui concerne les entretiens de canalisations pour 350'000 francs, le 2019/13 pour des charges des régimes sociaux et d'insertion professionnelle pour 800'000 francs, le 2019/15 pour l'agriculture et la gérance de notre domaine pour 420'000 francs et enfin le 2019/16 pour le jardin public et mobilier urbain pour 450'000 francs. Nous avons également reçu le crédit supplémentaire 2020/1. Je vous fais part du rapport.

Rapport de la commission de gestion au Conseil général concernant la demande de crédit supplémentaire urgent 2020/1 pour la rénovation du bâtiment des Scorpions à Châteauneuf selon la demande du Conseil municipal du 6 février 2020 : Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, la commission s'est réunie le 19 février 2020. Elle a pris connaissance des documents et approuvé tacitement l'entrée en matière. Présentation et discussion : la commission a été reçue le 19 février pour une visite des lieux et une présentation du projet par Madame Carole Schmid, Monsieur Jean-Paul Chabbey et Monsieur Patrick Fournier. Durant cette visite, les membres de la commission ont eu la possibilité d'obtenir toutes les informations qui leur étaient nécessaires pour juger de la pertinence du crédit supplémentaire demandé. Il ressort de ces discussions que le projet correspond à un réel besoin de la population et des associations de quartier. Il sera également très utile à l'école toute proche qui manque de places dans ses locaux actuels. Le projet a été pensé pour correspondre au standard actuel et le bâtiment ainsi transformé obtiendra le label Minergie. Conclusion et vote : avec les informations reçues, la Cogest accepte le crédit supplémentaire de 670'000 francs demandé. Cette décision est prise à l'unanimité des 14 membres présents.

X- Informations de la municipalité.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Merci. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, je serai plus bref que lors des précédents plénums. Concernant les statuts de l'Agglo Valais central : toutes les communes ont validé ces différents statuts. On va donc passer à la désignation des différents organes et pouvoir tenir l'assemblée constitutive au courant du printemps.

Le Conseil municipal va travailler sur le tissu communal. Vous savez que le canton a donné un mandat à Messieurs les professeurs Soguel et Lechot pour travailler sur le tissu communal sur des critères qui seront proposés aux différentes communes pour envisager le futur de leur développement territorial, notamment au travers des fusions. Vous savez que c'est un thème pour l'exécutif de la ville. Nous avons quelques demandes en mariage ou en fiançailles qui nous ont été adressées. Il faut donc que l'on puisse y répondre. Le Conseil municipal va travailler durant le printemps sur l'orientation stratégique de la commune et essayer de définir son tissu communal. On reviendra vers vous le moment venu.

Le Conseil municipal a tenu son brunch de début d'année. Nous n'avons pas de cérémonie officielle de vœux. Mais on a plutôt voulu, au travers d'une présentation en matinée des différents projets de la ville, remercier toutes les associations, qu'elles soient sportives, culturelles, sociales, caritatives, pour ce qu'elles font pour la Ville de Sion. C'est chaque fois l'occasion de leur présenter quelques projets. Cette année, nous avons présenté la marque territoriale, la maison des associations à Chandoline, quelques notions sur les réaménagements urbains, notamment l'Avenue du Midi, le chauffage à distance et quelques mots aussi sur le projet Ronquoz 21. C'est surtout l'occasion pour les gens de pouvoir rencontrer les conseillers municipaux présents et de pouvoir exprimer notre gratitude à tous ces comités qui, de manière bénévole, permettent à la ville de se développer dans les domaines que j'ai évoqués.

On a reçu plusieurs demandes de certains d'entre vous à titre individuel ou de groupes politiques qui ont interpellé des collaboratrices et collaborateurs de la ville pour avoir des informations. Ce n'est pas tout à fait comme cela que l'on a, aujourd'hui, le modèle de collaboration. Je vous rappelle que l'article 14 du règlement du Conseil général dit bien que c'est le bureau du Conseil général qui doit régler l'information. Je vous demanderai vraiment de respecter cette procédure et de vous adresser au bureau du Conseil général. Si vous avez des thématiques qui vous intéressent, mentionnez-les. Madame la présidente prendra contact avec nous et on verra comment on peut vous répondre. Je vous rappelle qu'il y a plusieurs possibilités : cela peut être une visite d'une commission qui va dans un service le découvrir et poser des questions; cela peut être des plénums d'informations (on en a déjà fait; l'exécutif vient ici vous présenter des informations sur tel ou tel domaine) ou cela peut être des visites (on est allé historiquement visiter l'UTO, Gazel). Donc, vous avez vraiment plusieurs outils, mais on ne peut pas commencer à interpellier un collaborateur, qui souvent n'est pas le chef de service, parce que l'on a une question. Il faut vraiment respecter cette procédure, autrement cela va être très compliqué de pouvoir gérer l'information et surtout de la partager avec le plus grand nombre parce que souvent ce que vous avez comme préoccupations sont des préoccupations qui intéressent l'ensemble du plénum et on doit veiller à donner ces informations à l'ensemble du Conseil général. Voilà, c'est une petite précision que je tenais à faire parce que l'on a vu arriver récemment deux ou trois de ces demandes dans l'administration.

Je souhaitais également vous dire que le service des affaires sociales de la Ville de Sion va lancer une grande enquête participative auprès des personnes de 65 ans et plus. L'objectif de cette enquête est de cerner les intérêts et les besoins de cette population qui est en croissance et de pouvoir, in fine, adopter ou adapter les politiques publiques aux attentes exprimées. Cela est fait en collaboration avec Pro Senectute. Il faut savoir qu'aujourd'hui près d'un Sédunois sur 5 est âgé de 65 ans et plus. Ce qui représente à peu près 6'900 personnes en Ville de Sion. Ces gens vont recevoir un courrier. Il y aura 1000 personnes qui seront tirées au sort et qui recevront un exemplaire papier, les autres seront invitées à les remplir sur internet. Cette enquête va aborder tous les aspects du quotidien de ces personnes de 65 ans, soit le logement, la mobilité, l'alimentation, la santé, les loisirs, les infrastructures qui sont mises à disposition. C'est une enquête qui sera très complète et qui sera complétée par des ateliers organisés dans les différents quartiers. Les résultats de cette démarche participative sont attendus d'ici la fin de l'année et serviront bien sûr de base à l'adoption de mesures concrètes. Cela va dans le sens d'une approche de politique des aînés que la Ville de Sion a été une des premières en Suisse romande à mener pour le bien de cette partie importante de notre population. Voilà, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ce que je souhaitais vous dire ce soir.

XI- Divers

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. Nous arrivons aux divers. Le bureau a reçu 9 questions écrites.

Rossier Gérard, Conseiller général, Les Verts. Je vais vous relire ma question écrite : «la rue du Scex vient d'être réaménagée et un nouveau balisage est en place avec 2 bandes cyclables sur la partie inférieure de cette rue. Cette route est dangereuse pour les cyclistes. Il n'y a pas de sécurité pour les cyclistes avec des bandes cyclables. Voici les questions qui se posent : pourquoi, alors que la ville a un plan vélo, n'avoir pas envisagé une vraie piste cyclable ? Deuxième question : nos autorités peuvent-elles nous indiquer quand et où sera construite la prochaine piste cyclable ?».

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Les responsables de projets doivent impérativement, lors des développements de projets, respecter les normes VSS. Les normes VSS ce sont les normes qui règlent la normalisation en matière de routes et de transports. Le gabarit de la rue du Scex ne permet malheureusement pas la réalisation de vraies pistes cyclables, comme vous l'évoquez dans votre question, dans le respect de ces normes VSS. Le plan vélo de la ville ne définit pas la réalisation de pistes cyclables mais des itinéraires dit sécurisés par le marquage de bandes cyclables pour les routes à 50 km/h et sans bande cyclable pour les routes à 30 km/h, les zones de rencontres et les zones piétonnes.

La prochaine piste cyclable est envisagée dans le cadre du projet de l'Agglo Sion, la mesure de réaménagement de la T9 Uvrier - St-Léonard. À court terme, la Ville de Sion favorise grandement la sécurité et la progression des cycles en modifiant les régimes de vitesse et les aménagements urbains comme par exemple, dans les prochains mois, à l'Avenue du Midi et à la rue de l'Industrie. J'espère ainsi avoir répondu à votre question.

Fellay Gilles, Conseiller général, PDC. A l'occasion des votations fédérales, un panel citoyen s'est réuni dans le cadre du projet Demoscan désireux de soutenir cette démarche. Enseignant à l'école professionnelle, j'ai présenté ce rapport aux personnes en formation afin de constater son impact. Le bilan fut désastreux. Sur le plan formel, c'était un modèle de mise en page ratée avec beaucoup trop de textes, une absence de schémas ou d'illustrations, des blocs grisés en petits caractères.

Sur le plan linguistique, il y avait une accumulation de termes peu courants (panel liste, agents étatiques) et une incompréhension de la part des apprentis envers le langage épïcène utilisé avec les citoyen·ne·s (point médian, ne, point médian s), promoteur/trice).

Au niveau du gaspillage des ressources, les apprentis ont constaté que 20 personnes ont fait cet effort et c'est méritant; mais 20 personnes, 32 heures de délibération, plus 6 personnes d'équipe scientifique, plus 5 personnes du conseil consultatif, plus 8 personnes de l'équipe Demoscan de Sion, tout cela pour une feuille recto verso envoyée à 21'090 exemplaires, cela fait beaucoup. Ces éléments formels et pratiques ont totalement parasité dans mes classes toute analyse sérieuse du thème soumis au vote.

À la lumière de ces expériences, j'ai l'impression que l'Université de Genève et les responsables du projet ont privilégié leur bonne conscience et leur image de tolérance pour le langage épïcène et contre toute forme de discrimination. Très bien. Mais à ce titre, le premier bloc de texte grisé en petit caractère est une preuve que les bons sentiments n'amènent pas toujours grand-chose. Si le projet Demoscan veut réellement "vivifier la vie civique et augmenter la participation", il faut aller chercher les gens là où ils sont. Cela signifie une mise en page soignée, des illustrations adaptées, des exemples tirés de la situation sédunoise et un langage clair loin de tout snobisme universitaire. Ma question est donc la suivante : la Municipalité peut-elle intervenir afin de corriger les lacunes manifestes du projet Demoscan ou vaut-il mieux arrêter tout de suite cette expérience ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Le projet Demoscan est un projet de recherche qui est mené par l'Université de Genève et soutenu par la Confédération. La ville n'en est pas la caution scientifique. Son apport a été un soutien logistique et matériel. Le fond du projet va tout à fait dans le

sens des valeurs défendues par la ville, notamment à travers celles du laboratoire du «vivre ensemble» et de l'avis du Conseil municipal, toute initiative qui vise à intéresser les citoyennes et citoyens à la chose publique, et c'est le cas du projet Demoscan, est intéressante.

Il est d'ailleurs à remarquer que le projet a très fortement retenu l'attention des Sédunoises et Sédunois puisque sur les 2000 personnes qui ont été tirées au sort, 205 se sont montrées intéressées à participer aux projets, soit 10%. A titre de comparaison, seul 143 citoyens sur 15'000 ont répondu positivement lors d'une expérience similaire menée en septembre 2018 dans l'état américain du Massachusetts.

Au final, ce sont 20 personnes qui ont été retenues et qui ont passé deux week-ends entiers à débattre d'un sujet pour le moins complexe. Preuve en est l'intérêt. Nous notons également avec une certaine fierté que les retombées médiatiques du projet ont été très importantes pour Sion, que ce soit en Valais ou en Suisse romande, mais aussi en Suisse alémanique, ce qui bien plus rare. La phase opérationnelle du projet s'est terminée la semaine dernière. Le rapport final sera rédigé par le professeur Stojanović et rendu public en avril/mai. Le Conseil municipal en prendra connaissance et se positionnera quant à la suite à donner au projet.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Je précise d'emblée que la série d'interventions du groupe des Verts sur les antennes téléphoniques ne vise pas en priorité d'interdire leur implantation sur le territoire communal mais pose une autre question de fond.

Dans la réponse donnée par le Conseil communal à l'interpellation des Verts sur l'installation d'antennes de téléphone mobile diffusant la 5G dans notre ville, on peut lire : "il est possible d'étudier une planification en cascade"; je précise "d'antennes en relation avec la téléphonie mobile, définition des priorités entre différentes zones dans le plan d'affectation". Dans ces conditions, un emplacement n'est autorisé dans une zone de priorité inférieure que s'il n'est pas possible d'en trouver une dans une zone de priorité supérieure. Par exemple, les secteurs placés en zone d'intérêt général A, réservés selon le RCCZ aux bâtiments, équipements et espaces d'utilité publique tels que églises, écoles, hôpitaux, bâtiments administratifs, installations publiques, terrains et installations de sport, promenades et places, pourraient ainsi bénéficier d'une protection accrue au titre de la planification générale du territoire. La commune bernoise de Schönbühl a introduit dans son règlement sur les constructions une telle planification en cascade.

La phrase suivante conclut la réponse à l'interpellation des Verts : "Une étude pourrait ainsi être menée conjointement par le jury de la Ville de Sion et les services concernés, urbanisme, bâtiments et constructions, pour élaborer une proposition allant dans ce sens". Contrairement aux réponses apportées précédemment aux différentes questions posées par le groupe des Verts, on constate qu'une commune ne se trouve pas complètement démunie lorsqu'il s'agit de définir les endroits les plus favorables pour installer une antenne 5G ou d'autre niveau. Ce qui est moins rassurant par contre c'est l'utilisation du conditionnel "une étude pourrait". Afin de laisser le soin à nos autorités de préciser au mieux leurs intentions à ce sujet, deux questions méritent d'être posées. Une première découlant directement de la réponse à l'interpellation : la commune va-t-elle et dans quel délai réaliser une étude menée par le juriste de la ville et les services concernés afin d'intégrer dans son règlement sur les constructions une planification en cascade des futures antennes 5G. Une deuxième récurrente et qui répond à une demande urgente d'une partie de la population (je vous renvoie à la pétition signée par un millier de personnes à ce sujet) : la commune, avant même de travailler sur la mise en place d'une planification en cascade, va-t-elle au nom du principe de précaution et au nom de la marge de manœuvre dont elle dispose bloquer l'installation d'antennes 5G sur un bâtiment jouxtant l'école et le jardin d'enfants du quartier de Vissigen ? Les Verts se réjouissent de voir progresser ce dossier concernant l'implémentation de futures antennes sur notre territoire et souhaite que les opérateurs n'aient plus à l'avenir une liberté totale de choix dans ce domaine. Il en va de la santé et du bien-être d'une grande partie de la population. En fonction des réponses qui seront fournies ce soir, d'autres questions et propositions ne manqueront pas de surgir lors de nos prochains plénums.

Schmid Carole, Conseillère municipale, PDC. Suite à ces différentes interpellations, je vais vous en donner la suite concrète. Pour cela effectivement, le juriste de la ville a élaboré un projet de réglementation communale et ceci en collaboration avec le service bâtiments et constructions, ainsi que

le service de l'urbanisme et de la mobilité. Il est aujourd'hui proposé d'introduire dans la révision prioritaire du RCCZ un article spécifique qui traite des antennes.

Ce nouvel article a d'ores et déjà été soumis et accepté par le Conseil municipal. Il va donc être intégré à la consultation actuelle de la révision auprès des services cantonaux.

Concernant le deuxième aspect de la question, c'est-à-dire à savoir si la commune, au nom du principe de précaution et au nom de la marge de manœuvre dont elle dispose, pourrait en bloquer l'installation. Actuellement, comme l'article n'est pas homologué par le canton, il ne peut pas être appliqué. Par contre, la décision du Conseil municipal de l'intégrer dans sa planification permet de suspendre les demandes qui iraient à l'encontre de cette démarche.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Sans concertation aucune, ma deuxième question rejoint la question de l'Alliance de Gauche avec l'avantage que la question de l'Alliance de Gauche est beaucoup plus pointue; la mienne étant trop générale, je pense qu'en répondant à la question de l'Alliance de Gauche, j'obtiendrai les réponses pour mon groupe. Je cède donc volontiers la parole à l'Alliance de Gauche.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. Je tiens à remercier Jean-Paul Mabillard; nous ne nous sommes pas du tout concertés sur cette question, mais je pense qu'elle a été soulevée car l'intérêt du public en général, pour le débat sur l'initiative pour les logements abordables et toutes les informations que nous avons reçues à ce sujet avant la votation, a motivé notre question.

Je ne reprendrai pas toute la question. Il y a une interview de Monsieur Philippe Varone dans le Temps qui est très intéressante et il y a d'autres statistiques qui sont ressorties dans cet article qui date du 20 janvier 2020, si jamais cela vous intéresse. Aujourd'hui, on constate que le taux de vacance des logements de Sion est à 2,14 % selon l'OFS, ce qui est un taux élevé par rapport à la moyenne suisse de 1,6 %. Malgré cette augmentation importante de l'offre en logements, les prix à Sion restent supérieurs à la moyenne cantonale. On constate aussi que de nombreuses personnes de revenus modestes peinent à trouver un logement abordable à Sion. Pourtant, de nombreux logements de standing restent inoccupés. On constate donc que la loi de l'offre et de la demande ne régule pas le marché de façon optimale. Nous savons que les logements d'utilité publique offrent des loyers inférieurs de 15 à 25% au prix du marché, mais ce modèle de coopérative de logements est encore peu développé en Valais, encore moins à Sion. Ce taux n'est que de 0,5% pour le Valais, tandis que pour la Suisse, ces logements de maître d'ouvrage d'utilité publique représentent 4,6% du parc immobilier. Vous avez certainement entendu parler de Zürich qui avoisine les 25% et qui a comme objectif de passer à 30%.

Voici les questions que nous posons sur cette thématique : quel est le taux de logements des maîtres d'ouvrage d'utilité publique sur la commune de Sion ? Combien de ces structures sont des coopératives de logements ou des fondations d'utilité publique car ces structures sont différentes ? Combien de ces structures sont attribuées avec un droit de superficie ? Combien d'hectares de terrains constructibles sont actuellement propriété de la commune de Sion sur son territoire ? L'exemple cité dans l'article du Temps était la zone des Potences qui est mise en attente et quels sont les futurs projets et les lignes de conduite que la Municipalité compte adopter afin d'augmenter l'offre en logements à loyers abordables sur la commune ? Finalement, est-ce que la commune peut ou compte exercer un droit de préemption sur des terrains mis en vente ?

Etant donné que c'est un sujet un peu complexe, on s'attend à entendre Monsieur le Président, sur le sujet. Je vous remercie d'avance, mais on souhaiterait aussi pouvoir recevoir la réponse par écrit si possible.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Vous savez qu'aujourd'hui nous avons environ 1'200 bénéficiaires d'aide sociale qui résident dans 600 logements. En ayant questionné le CMS, la recherche d'un logement ne constitue pas aujourd'hui un défi pour les bénéficiaires en raison d'une offre qui est suffisante. La ville met à disposition du service de l'action sociale du canton un appartement de 4,5

pièces qui est situé à la rue de la cathédrale 15. Nous avons également des appartements de type domino qui sont loués directement au CMS qui se charge de les attribuer.

En ce qui concerne les structures qui offrent aujourd'hui des loyers modérés et qui bénéficient du soutien de la ville, il y en a 2 : la fondation Mon foyer qui a pour but irrévocable de maintenir, acquérir ou construire des bâtiments pour le logement de personnes aux familles ayant un revenu et une fortune modeste et qui a été soutenue par la ville par la mise à disposition d'un terrain lors de sa création puis diverses subventions financières au fil des projets que la fondation Mon foyer a réalisés. À ce jour, cette fondation dispose de 15 immeubles pour environ 300 appartements qui sont situés dans divers quartiers de la ville : Maladaires, Blancherie, Platta ou Grand Champsec. Au sein du conseil de fondation, un certain nombre de membres du Conseil municipal y siègent notamment. La ville est donc dûment représentée dans ce conseil. L'autre projet est celui qui est né de la réalisation du parking des Roches Brunes. Afin de permettre à la CPVAL de proposer des loyers plus bas que le marché, tels que souhaités par les autorités communales, le montant du droit de superficie a été fixé en fonction. On a donc accordé un droit de superficie plus bas à condition que les loyers y relatifs soient abaissés dans la même proportion. C'est un montant qui sera réévalué à intervalles réguliers en fonction du respect des objectifs qui ont été fixés par la ville à la CPVAL. Sur le nombre d'hectares disponibles par la Ville de Sion qui sont aujourd'hui dans les zones potentiellement considérées pour du logement, les parcelles qui sont non bâties et inscrites au patrimoine financier de la ville représentent environ 20 hectares. Je vais vous faire l'économie de la lecture mais je vous transmettrai volontiers la réponse. Vous verrez que dans les différents quartiers, on a un certain nombre de m² ou d'hectares à disposition, soit en zones mixtes, individuelles, d'intérêt collectif ou d'intérêt général dans les différents quartiers de la ville.

Quels sont les futurs projets et lignes de conduite que la Municipalité compte adopter afin d'augmenter l'offre en logements ? La Ville de Sion a toujours estimé que le marché s'autorégulait par lui-même. La ville a une politique foncière mais n'a pas de politique de logements active. Elle est cependant à l'écoute des opportunités et des projets privés présentés. Vous avez récemment vu dans la presse ce projet écologie à Bramois et nous souhaitons soutenir ce genre d'initiative dans la mesure de nos moyens.

Par contre, nous n'avons pas de possibilités d'imposer des droits de préemption. Cet outil n'est pas à disposition de la ville. Si un terrain ne pouvait être obtenu d'entente avec le propriétaire, la seule possibilité pour la ville serait d'exproprier le terrain dans le cadre d'un projet qui serait nécessaire à l'accomplissement d'une tâche d'intérêt public. Voilà les principales réponses. Je vous transmettrai le document pour que vous ayez des chiffres un petit peu plus précis, Madame Betchov et Monsieur Mabillard.

Kuchler-Mayor Noémie, Conseillère générale, PLR. Ma question concerne les défibrillateurs que l'on a sur le territoire communal.

L'association cœur Wallis a été créée pour promouvoir la prise en charge rapide des arrêts cardio-respiratoires en Valais et améliorer ainsi les chances de survie des personnes concernées. Ses principaux objectifs sont : la levée des fonds nécessaires à l'acquisition d'un nombre suffisant de défibrillateurs pour couvrir l'ensemble du territoire cantonal, la création d'un vaste réseau de premiers secouristes bénévoles, appelés «Les Publics Responders», au sein de la population, capables de dispenser les premières mesures de réanimation et de défibrillation précoce en attente de l'arrivée des secours professionnels.

Pour atteindre ces objectifs cœur Valais investit dans l'achat de défibrillateurs qu'elle place dans des endroits stratégiques définis par l'OCVS. Une commune ou entreprise peut demander à cœur Wallis la mise à disposition contractuelle d'un défibrillateur supplémentaire. Si cette demande répond à un besoin évident, l'association met à disposition l'appareil en contrepartie de 100 francs par année pour leur entretien. Quand on sait qu'un défibrillateur coûte plusieurs milliers de francs, cela peut être une solution intéressante. En tant que Public Responder, je suis toujours attentive à repérer les défibrillateurs accessibles dans l'espace public. J'en ai récemment repéré aux entrées du parking du Scex. Or, ceux-ci ne sont pas répertoriés sur l'application cœur Wallis. Mes questions sur le sujet sont donc les suivantes : est-ce que la ville est passée par cœur Wallis pour l'achat de ces défibrillateurs ? Si non,

pourquoi ? Pourrait-elle le faire pour les futures acquisitions ? Les défibrillateurs de la commune ont-ils été déclarés à cœur Wallis pour que ceux-ci soient répertoriés sur l'application ? Si non, pourquoi ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Oui, la commune est passée par cœur Wallis. Une convention de collaboration a été signée entre les parties et, côté Ville de Sion, le dossier est en main de Monsieur Georges Pralong qui est en charge de la sécurité au travail. Comme nous travaillons avec cœur Wallis, les défibrillateurs seront répertoriés sur l'application. Le dernier est en cours d'installation devant la caserne des pompiers et, en plus de cet appareil, 6 autres défibrillateurs ont été installés aux endroits suivants : les caisses principales du parking de la Planta en face du kiosque, la caisse à l'entrée du parking de la Cible, les caisses nord et sud du parking du Scex, la caisse principale du parking des Roches Brunes et la caisse principale du parking de Saint-Guérin.

Mukuna Akanga, Conseiller général, PDC. En montant la rampe Saint-Georges vers le centre protestant et la garderie, il y a une passerelle. Il y a une interdiction de circuler à vélo. De l'autre côté depuis Caritas pour descendre sur le Grand Pont, il n'y a aucune interdiction. Est-ce voulu que les vélos puissent circuler uniquement dans un sens ou est-ce un oubli ?

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Merci d'avoir posé cette question qui met en exergue un problème dont nous n'avons pas connaissance. Il existait effectivement un panneau qui interdisait les vélos. Il a été démonté lors de la transformation de l'école en crèche. Ce panneau sera remis prochainement afin que les services puissent rétablir la situation. Merci de nous avoir fait part de cette incohérence.

Mukuna Akanga, Conseiller général, PDC. Monsieur Emmanuel Theler fait vivre la Place du Midi avec les animaux de la crèche durant toute la période des fêtes et ce jusqu'au 8 janvier. Cette année, il a fermé le 26 décembre. Un collègue lui a demandé pourquoi ces changements ?

Sa réponse fut : «je dépense 500 francs par jour pour nourrir les bêtes et je paie 11.-/h les requérants d'asile. Je n'ai plus d'argent à dépenser». Ma question est : est-ce que la ville pourrait aider à maintenir cette animation en tout cas jusqu'à la fin des vacances scolaires ?

Volpi Fournier Marylène, Conseillère municipale, Les Verts. Pour le marché de Noël et la Crèche, vous savez que toutes les associations ont des conventions de collaboration quand elles sont en charge de manifestations. Pour le marché de Noël, il y a 25'000 francs qui sont donnés par la Municipalité pour cet important travail. Il y a aussi la mise à disposition de la part de la ville pour tous les aspects de la voirie. Cela fait aussi partie de la subvention. Monsieur Theler est président de l'association Set du cœur et a une convention de collaboration avec le marché de Noël. Il reçoit 14'000 francs pour l'animation avec la crèche vivante.

Cela concerne le gardiennage des animaux 24h/24h. Par contre, la nourriture et le vétérinaire sont pris en charge par le marché de Noël. Il y a donc pas mal d'argent qui est donné pour ce gardiennage des animaux. Ensuite, les frais qui concernent la nourriture pour les animaux représentent à peu près 4'000 francs. Ce qui fait en tout 18'000 francs qui sont donnés pour la Crèche. Avec ce montant, c'est vrai qu'il y a une prétention d'exploitation sur le maximum de jours, mais pour l'instant la Municipalité n'a pas posé de réflexion pour augmenter ce montant.

Il faut faire avec les moyens qui sont alloués et essayer de faire en sorte que le montant puisse être réparti sur tous les jours afin de pouvoir rallonger la crèche vivante jusqu'au 8 avec le même montant. Cela devrait être possible

Fellay Gilles, Conseiller général, PDC. Je pose la question de mon collègue. Je suppose qu'il a saisi l'occasion de l'arrivée d'une nouvelle conseillère communale pour poser une question sur le taux d'emploi des conseillers communaux, notamment la dotation/horaire de la nouvelle venue afin de savoir comment peut se régler ce genre de cas de changement de dotation/horaire intervenant en cours d'année scolaire ? Plus généralement, dans un souci de transparence, Monsieur Gachnang souhaite connaître les postes occupés par les membres du Conseil communal ainsi que leur pourcentage

d'activité. Leurs éventuels liens d'intérêt figurent sur le site de la ville afin de permettre aux Sédunoises et Sédunois de se faire une idée plus précise du temps qu'ils consacrent à leur mandat communal rémunéré. Je pense ici qu'il fait allusion au registre des intérêts qui regroupe tous les conseils d'administration et autres comités de la part des conseillers communaux mais qui ne mentionne pas l'activité professionnelle elle-même. Ce qui serait quand même assez intéressant de savoir si les gens travaillent dans leur autre métier à 40, 60 ou plus que 60% ce qui serait problématique.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Il existe effectivement sur le site de la ville le registre des intérêts. Il a été fait par le Conseil municipal pour la première fois en début de législature. Concernant les taux d'activité, la rémunération des conseillers municipaux équivaut à 40% d'activité et chaque conseiller municipal a fait l'effort de réduire son activité principale à un maximum de 60% pour respecter ce 100%, contrairement à la question qui est posée et qui dit qu'on ne limite pas à 100%. C'est la volonté qui a été prise par l'ensemble du Conseil d'avoir un taux de travail qui ne dépasse pas les 100 % et qui permet de consacrer 40% à sa tâche politique. Il en va de même pour la nouvelle venue, notre collègue Madame Volpi Fournier, qui a réussi en cours d'année scolaire à diminuer son temps lié à l'enseignement et à la présidence de la FMEP pour se consacrer à 40% à son mandat politique.

Dubuis Alexandre, Conseiller général, Les Verts. Lors d'un plénum, le conseiller communal Marclay nous a informé que le postulat des boîtes à mégots allait déboucher sur une campagne de sensibilisation ambitieuse intitulée «Haut les déchets» intégrant d'autres déchets comme les chewing-gums. Lors du marché de Noël, nous avons découvert que 3 boîtes à mégots avaient été entreposées au centre-ville sans qu'il y ait eu à notre connaissance d'informations à ce sujet, ni que ces boîtes étaient vraiment visibles. Dès lors, notre groupe se demande : quel bilan la ville tire-t-elle de ce ballon d'essai des boîtes à mégots ? Cette action va-t-elle être reconduite à grande échelle et surtout quand la campagne de sensibilisation ambitieuse va être lancée ? Cette campagne fera-t-elle l'objet d'une évaluation ?

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Je n'ai pas d'éléments très précis pour répondre à votre question. Je peux vous exposer peut-être les principes. Les différentes actions du service de l'assainissement avec Monsieur Berthod font toutes l'objet d'une évaluation. Pour celle-ci, on n'a pas encore prévu l'échéancier de l'évaluation dont vous parlez. On va revenir vers vous dans le cadre de notre prochain plénum avec une présentation détaillée de cette action-là et avec une évaluation des mesures.

Pfister Brigitte, Conseiller général, Les Verts. Mon intervention porte sur la suppression de la ligne de bus 4 Sion-Uvrier. Se joignent à moi Messieurs les conseillers généraux d'Uvrier Monsieur Rey, Monsieur Gillioz et Monsieur Vergères. En 2020, à l'heure où l'on ne parle que de mobilité douce, de transports publics que l'on dit vouloir densifier et diversifier, comment peut-on envisager la suppression d'une ligne de bus ? Je reviens sur les arguments mis en avant par la Municipalité pour justifier la suppression de cette ligne. On nous dit que la fréquentation est trop faible mais est-ce vraiment une bonne raison pour supprimer une ligne ? Peut-être est-ce la fréquentation qu'il faudrait adapter ? Toutes les études récentes montrent que c'est bien en augmentant et en diversifiant l'offre de transports en commun que les usagers les utilisent le plus. On constate justement qu'avec la gratuité des bus sédunois le vendredi soir et samedi, la fréquentation est en augmentation; ce qui prouve une fois de plus que s'il y a des offres, les gens changent leurs habitudes et on ne se retrouve plus si seul dans le bus. Rappelons aussi que le bus en tant que service public doit être à disposition de tous et de manière équitable, même si cela touche seulement une minorité de personnes. Je pense particulièrement aux personnes âgées et aux enfants qui ont des activités extrascolaires au nord de la ville, par exemple.

Une des raisons évoquées pour supprimer la desserte d'Uvrier serait que le rapport «coût-utilisation» est défavorable. En réalité, la ligne 4 existera toujours, elle s'arrêtera au centre funéraire. Donc, les coûts restent du moins en partie. Le surcoût engendré par le maintien de la ligne dans son ensemble n'est pas insurmontable pour desservir tout un quartier de la ville. On nous dit qu'avec la cadence des trains à la demi-heure en semaine et à l'heure le week-end, nous pouvons déjà être satisfaits. Pour inciter les habitants à prendre les transports publics, il faudrait augmenter les cadences aux quarts

d'heure, mais Régionalps, contrairement aux bus sédunois, n'appartient pas à la ville et la cadence des trains n'est pas modifiable par la Municipalité.

En supprimant cette ligne, les habitants d'Uvrier n'auront plus d'accès direct au nord, ni au centre-ville. Le changement de moyens de transport entre le train et le bus rallonge considérablement le temps de trajet. De plus, on met une pression financière sur les usagers car il n'existe pas encore de zones tarifaires avec Régionalps.

Au lieu de payer une fois le parcours, il faudra payer le train ainsi qu'une seconde fois pour prendre le bus. Un aller-retour vers l'hôpital au nord de la ville coûtera 10,60 francs contre 4,40 francs aujourd'hui. Cela nous paraît particulièrement injuste. Finalement, en supprimant le bus, nous n'aurons plus droit aux offres de gratuité des bus le vendredi soir et le samedi, ni au demi-prix des billets pour les seniors et à d'éventuelles offres d'abonnements gratuits pour les employés de la ville, ce qui est également discriminatoire. Pour ces différentes raisons, nous demandons à la Municipalité de Sion de bien vouloir reconsidérer son choix de supprimer la desserte du quartier d'Uvrier. Pour ses habitants, cette offre de transport public est précieuse. Nous souhaitons vivement que vous changiez de position. Pour votre information, une pétition circule en ce moment dans le quartier. Je tiens à vous dire qu'elle rencontre un vif succès. Elle vous parviendra bientôt.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. En ce début de février, le public a eu la désagréable surprise de se retrouver à nouveau devant les portes closes de la patinoire de Tourbillon. Sur le site internet de Sion, on peut effectivement trouver un nouveau communiqué informant que la patinoire n'est ouverte que le matin et ceci jusqu'à la fermeture annuelle, fin février. Ce communiqué évoque les conditions météorologiques et la maintenance du froid. La machine est toute récente. Pourquoi a-t-elle besoin d'une maintenance ? Et si des températures extérieures inférieures ou proches de zéro sont nécessaires pour son bon fonctionnement, pourquoi ne pas tout simplement informer le public que c'est une patinoire naturelle.

Lors de la demande de crédit supplémentaire lié 2017/05 pour le remplacement de la machine de froid, la Municipalité avait invoqué l'urgence pour procéder à une adjudication au gré à gré exceptionnelle. Trois saisons plus tard, cela ne fonctionne toujours pas. De surcroît, ces problèmes à répétition se répercutent directement sur l'exploitation du jardin des neiges voisin. Quand est-ce que la Municipalité va-t-elle véritablement empoigner ce dossier ? Au vu de ce qui précède et au vu de la réponse à la question écrite posée lors du plénum du 16 décembre dernier par notre collègue Christophe Sierro, le groupe PDC est également très inquiet quant à la gestion du projet de rénovation de la patinoire de l'ancien stand. Pourriez-vous nous informer de l'avancement du rapport OPAM ? Pourriez-vous dorénavant le transmettre au Conseil général ? Et dans la négative quand sera-t-il disponible ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Pour Madame Pfister, on va recevoir cette pétition et on la traitera selon les formes habituelles. J'ai entendu vos arguments. Je vais passer la parole à Madame Pardo pour qu'elle puisse vous donner quelques informations et répondre partiellement ou totalement aux interrogations de Monsieur Rey.

Pardo Nadine, Conseillère municipale, PLR. Concernant la patinoire de Tourbillon, vous n'êtes pas sans savoir que c'est une patinoire découverte et qu'elle est soumise à de fortes modifications au niveau de la température et des pluies. Cet hiver a été fort peu clément pour entretenir et maintenir une patinoire en l'état. Je ne sais pas si vous vous êtes rendu ces derniers jours sur la patinoire. On a quand même essayé de maintenir des ouvertures à certains moments de la journée pour ne pas prêter les utilisateurs.

Je crois que c'est quelque chose d'assez complexe et on travaille d'arrache-pied sur ce problème. Je serais peut-être en mesure de vous fournir prochainement des informations plus précises quant à la patinoire de l'ancien stand et au rapport de l'OPAM.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je ne voulais pas frustrer ma collègue Nadine Pardo qui avait une réponse à apporter à Madame la conseillère Maud Theler sur des interrogations sur le RLC. Comme elle est prête, je vais lui passer la parole.

Pardo Nadine, Conseillère municipale, PLR. Concernant les diverses questions qui avaient été évoquées lors du plénum du 16 décembre, il y avait plusieurs parties. Il y avait notamment concernant les heures supplémentaires. Vous vouliez savoir quel était l'état des heures supplémentaires du personnel du RLC ? Je vous répondrai que la diversité des activités du RLC, ainsi que certaines périodes de l'année peuvent engendrer des heures supplémentaires. Si l'on pense par exemple aux vacances et à l'utilisation du tipi entre autres, à la Smart Ice durant les périodes du marché de Noël, ces heures supplémentaires font vraiment l'objet d'un suivi régulier et restent dans des valeurs qui sont acceptables. Elles sont d'ailleurs compensées dès qu'il y a des périodes plus calmes pour permettre d'avoir un équilibre et d'arriver en fin d'année avec des valeurs tout à fait correctes.

Concernant le second point qui demandait comment sont répartis les EPT (les équivalents plein temps) entre les différentes personnes : il y a 2 équivalents plein-temps d'éducateur, il y a 2,7 EPT d'animateur, il y a un 0,9 EPT qui concerne le responsable du RLC qui lui est au bénéfice d'une formation d'éducateur et 0,6 EPT de secrétariat. Ce qui représente un total de 6,2 équivalents plein temps.

Il y avait un troisième point qui concernait des soucis en matière de RH et si ceux-ci ont été réglés. Pour cela, je peux vous informer que l'équipe est au bénéfice d'une supervision qui avait été demandée et ce, depuis le début de l'année. Donc, c'est en cours et cela se déroule bien. Et puis peut-être juste préciser qu'au sein du dicastère nous avons également travaillé en étroite collaboration avec toute l'équipe du RLC pour établir des tableaux par pôle ou par secteur afin d'analyser toutes les activités et les projets sur l'année. C'est un travail qui a nécessité une forte implication de toutes les personnes du dicastère et de l'équipe. On a vraiment travaillé main dans la main. Le résultat est très positif. Cela a amené une excellente participation de toute l'équipe et une très bonne vision de tous ces secteurs et des possibilités de créer des synergies entre les uns et les autres.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. Je n'ai plus de prise de parole. Je vous rappelle que jeudi 27 février aura lieu la cérémonie de remise des mérites sportifs au Collège des Creusets. Je me réjouis de tous vous y retrouver. La réponse aux questions de Madame Betchov et de Monsieur Mabillard se trouve déjà sur l'extranet.

Je clos cette soirée. Je remercie tous les intervenants de ce soir. Bonne fin de carnaval, bon début de carême à vous tous, bonne rentrée, chez vous, belle et douce nuit.

Sion, le 04 mai 2020

La Présidente



Claire-Lise Bonvin

Le Secrétaire



Jean-Charles Léger

LISTE DES PRESENCES DU 25.02.2019

Présents

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Antonini	Tobia	PLR	31	Pitteloud	Christian	PDC
2	Barras	Dominique	PDC	32	Pitteloud	Christophe	PDC
3	Betchov Gabioud	Denise	ADG	33	Pitteloud Rey	Nathalie	LES VERTS
4	Bonvin	Claire-Lise	PDC	34	Praz	Thierry	PDC
5	Bornet	Patrick	PLR	35	Reist	Martin	UDC
6	Bornet	Ruth	PLR	36	Rey	Charles André	PDC
7	Bourban Carthoblaz	Christine	PLR	37	Rossier	Gerard	LES VERTS
8	Carruzzo	Sébastien	LES VERTS	38	Rossier	Virginie	PDC
9	Collet	Bastian	ADG	39	Rouiller	Jean Daniel	PLR
10	Dubuis	Alexandre	LES VERTS	40	Schüpbach	Pierre	PDC
11	Duroux	Christophe	PDC	41	Sierro	Christophe	PDC
12	Fellay	Gilles	PDC	42	Tavernier	Jérôme	PLR
13	Fumeaux	Dionys	UDC	43	Theiler	Maud	ADG
14	Gillioz	Fernand	PLR	44	Trabacchi	Sophie	PDC
15	Guex-Crosier	Johanne	ADG	45	Turatti	Alain	PLR
16	Hofmann Jacquod	Mireille	LES VERTS	46	Ulrich	Daniel	PLR
17	Jacquod	Caterina	PLR	47	Varone	Gérard	PDC
18	Juillerat	Olivier	PLR	48	Vergères	Pierre Michel	UDC
19	Kuchler	Fabien	PLR	49	Zuchuat	Raphaël	PDC
20	Kuchler Mayor	Noémie	PLR	50	Zumstein	Alain	PLR
21	Léger	Jean Charles	PDC	51			
22	Mabillard	Jean Paul	LES VERTS	52			
23	Maury	Cindy	ADG	53			
24	Micheloud	Benoît	PDC	54			
25	Mirailles	Christian	LES VERTS	55			
26	Moren	Jean Philippe	PDC	56			
27	Mukuna	Akanga	PDC	57			
28	Paladini	Chantal	PLR	58			
29	Pallara	Juan Carlos	ADG	59			
30	Pfister	Brigitte	LES VERTS	60			

Excusés

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Amos	Jérôme	UDC	5	Hirt	Jean-Claude	UDC
2	Boand	Vincent	UDC	6	Pannatier Kessler	Delphine	PLR
3	Gachnang	Mathieu	PDC	7	Stalder	Thierry	PLR
4	Gianadda	Isabelle	PDC	8			

Absents

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Abdi	Mahamed	ADG	5			
2	Michel	Julie	LES VERTS	6			
3	Moulin	Guillaume	UDC	7			
4				8			